



T : +32 (0)87 69 30 00  
F : +32 (0)87 67 93 58  
[www.bdo.be](http://www.bdo.be)

Rue Waucumont 51  
B-4651 Battice

**FOUNTAIN S.A.**

**Rapport du commissaire  
à l'assemblée générale  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE FOUNTAIN S.A. POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

---

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de FOUNTAIN S.A. (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 31 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 8 exercices consécutifs.

### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 12.564.573 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 137.025 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

### Dépréciation des participations et créances sur les filiales

#### **Description du point**

Les participations et les créances nettes détenues dans les filiales représentent au 31 décembre 2023 un montant de 6.340.636 EUR, soit 50% du total du bilan de la Société. Compte tenu de l'attrition du chiffre d'affaires rencontrée depuis plusieurs années au sein du groupe, à l'exception de l'exercice actuel, la Société a procédé à un test de dépréciation de ces actifs. Le résultat de ces tests n'a pas requis de dépréciation complémentaire au 31 décembre 2023.

De plus, compte tenu des dépréciations significatives comptabilisées au 31 décembre 2016 et à la baisse récurrente du chiffre d'affaires entre cette date et l'exercice 2021, soit à l'exception de l'exercice actuel et du précédent, la valorisation des participations et des créances long terme sur les filiales reste un point d'attention permanent dans le cadre de notre audit.

La valorisation des participations et créances sur les filiales est significative pour notre audit car la procédure d'évaluation mise en place par la Direction est complexe, contient un certain nombre de jugements et d'estimations comptables, et peut être sensiblement affectée par les hypothèses retenues au regard des cash flows futurs considérés et des conditions du marché.

### **Procédures mises en œuvre**

Nos procédures d'audit incluent notamment les éléments suivants :

- Nous nous sommes entretenus avec la Direction sur l'activité du groupe FOUNTAIN, les prévisions et les mesures envisagées pour la poursuite de ces activités;
- Nous avons revu de manière critique le budget et la trésorerie prévisionnelle et les hypothèses prises par la Direction pour leur préparation, notamment via une analyse de la précision historique des prévisions par rapport au réalisé ;
- Nous avons analysé le test de dépréciation préparé par la Société, en ce compris les hypothèses significatives sous-jacentes (évolution des ventes sur un horizon de 5 ans, taux de marge, taux de l'EBITDA, taux de croissance long-terme et facteur d'actualisation);
- Nous avons fait appel à un expert en évaluation au sein de notre cabinet pour nous assister dans les analyses décrites ci-avant ;
- Nous avons examiné les analyses de sensibilité préparées par la direction afin de comprendre l'impact de changements raisonnables dans les hypothèses de travail ;
- Nous avons comparé les prévisions utilisées par la Direction dans son test de dépréciation avec l'évolution des affaires au cours des trois premiers mois de l'année 2024.

### ***Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises

individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également à l'organe d'administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués à l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

## AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport

aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Battice, 26 avril 2024

BDO Réviseurs d'Entreprises S.R.L.  
Commissaire  
Représentée par Christophe Colson\*  
Réviseur d'entreprises  
\*Agissant pour une société

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION** (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **Fountain SA**Forme juridique<sup>1</sup> : **Société anonyme**Adresse: **Avenue de l'Artisanat**N°: **17**Code postal: **1420**Commune: **Braine-l'Alleud**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Brabant wallon**Adresse Internet<sup>2</sup>:Adresse e-mail<sup>2</sup>:

Numéro d'entreprise

**0412.124.393**DATE **14-11-2022** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne<sup>3</sup> : les COMPTES ANNUELS en **EURO**<sup>4</sup> approuvés par l'assemblée générale du **27-05-2024** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **01-01-2023** au **31-12-2023**l'exercice précédent des comptes annuels du **01-01-2022** au **31-12-2022**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas<sup>5</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **86**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.2, 6.2.5, 6.4.2, 6.6, 6.8, 6.17, 6.18.2, 6.20, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature  
(nom et qualité)Signature  
(nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**RAJA INVEST SA 0847.203.146**

Avenue Hamoir 18/1, 1180 Uccle, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 30/10/2020, fin: 25/05/2026

Représenté par:

1 BERLANGÉ Bruno

Avenue Hamoir 18/1 1180 Uccle Belgique

**DARE Consulting SRL 0874.868.833**

Drève du Caporal 42, 1180 Uccle, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/09/2020, fin: 27/05/2024

Représenté par:

1 TIBERGHIE Frédéric

Drève du Caporal 42 1180 Uccle Belgique

**Wallonie Entreprendre SA 0426.887.397**

Boulevard d'Avroy 38, 4000 Liège, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 26/05/2014, fin: 26/05/2025

Représenté par:

1 DEVOS Isabelle

Ruelle des Béguines 5 , boîte 1001 1380 Lasne Belgique

**Othilie Nicod Conseil 79053264200**

Villa Santos Dumont 9, 75015 France, France

Mandat: Administrateur, début: 30/05/2022, fin: 26/05/2025

Représenté par:

1 NICOD Othilie

Villa Santos Dumont 9 75015 Paris France

Entrepreneur individuel

**QUAEROQ NV 0862.330.988**

Kalkhoevestraat 10, boîte 3.1, 8790 Waregem, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 30/05/2023, fin: 25/05/2026

Représenté par:

1 DE WEGHE Dirk

Lavoordestraat 23A 8750 Wingene Belgique

**BAÏSSAS-CLAR Valérie**

Avenue Alphonse XIII 19, 1180 Uccle, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 27/05/2019, fin: 25/05/2026

**BDO Réviseurs d'Entreprise SRL 0431.088.289**

rue de Waucomont 51, 4651 Battice, Belgique

Numéro de membre: B000023



## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

Mandat: Commissaire, début: 31/05/2021, fin: 27/05/2024

Représenté par:

1 COLSON Christophe

rue de Waucomont 51 4651 Battice Belgique

, Numéro de membre : A02033

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<u>7.261.897</u>	<u>7.045.199</u>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	159.558	146.645
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	351.682	382.465
Terrains et constructions		22	164.544	216.854
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	124.720	98.724
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	62.417	57.479
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		9.409
<b>Immobilisations financières</b>	6.4 / 6.5.1	28	6.750.657	6.516.090
Entreprises liées	6.15	280/1	6.726.787	6.469.969
Participations		280	1.311.532	1.215.545
Créances		281	5.415.255	5.254.424
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	23.870	46.120
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	23.870	46.120

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<u>5.302.676</u>	<u>4.642.720</u>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	1.176.512	1.166.967
Stocks		30/36	1.176.512	1.166.967
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	1.176.512	1.166.967
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	3.741.369	3.210.843
Créances commerciales		40	2.676.023	2.168.991
Autres créances		41	1.065.346	1.041.852
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1 / 6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	207.834	192.911
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	176.961	71.999
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	12.564.573	11.687.919

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
		10/15	<u>3.165.305</u>	<u>3.028.280</u>
<b>Apport</b>		10/11	3.819.751	3.819.751
Capital	6.7.1	10	3.017.652	3.017.652
Capital souscrit		100	3.017.652	3.017.652
Capital non appelé <sup>6</sup>		101		
En dehors du capital		11	802.099	802.099
Primes d'émission		1100/10	802.099	802.099
Autres		1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>				
		12		
<b>Réserves</b>				
		13	1.410.401	1.410.401
Réserves indisponibles		130/1	1.410.401	1.410.401
Réserve légale		130	1.410.401	1.410.401
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	-2.064.847	-2.201.872
<b>Subsides en capital</b>				
		15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net <sup>7</sup></b>				
		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>				
		16	<u>11.230</u>	<u>11.230</u>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
		160/5	11.230	11.230
Pensions et obligations similaires		160	11.230	11.230
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
<b>Impôts différés</b>				
		168		

<sup>6</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>7</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<u>9.388.039</u>	<u>8.648.409</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	1.595.519	2.085.506
Dettes financières		170/4	1.595.519	2.085.506
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	799.784	1.096.318
Autres emprunts		174	795.735	989.188
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	7.744.155	6.538.067
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	478.354	493.823
Dettes financières		43	35.413	197.349
Etablissements de crédit		430/8	19.893	20.904
Autres emprunts		439	15.520	176.445
Dettes commerciales		44	2.723.058	2.403.215
Fournisseurs		440/4	2.723.058	2.403.215
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	278.836	218.011
Impôts		450/3	46.632	45.575
Rémunérations et charges sociales		454/9	232.205	172.436
Autres dettes		47/48	4.228.493	3.225.670
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	48.364	24.836
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	12.564.573	11.687.919

<sup>6</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>7</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	14.493.972	11.900.341
Chiffre d'affaires	6.10	70	13.026.653	10.532.181
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	1.467.318	1.368.159
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	14.385.201	11.977.400
Approvisionnements et marchandises		60	9.377.761	7.333.664
Achats		600/8	9.378.205	7.509.132
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-444	-175.468
Services et biens divers		61	3.128.461	3.033.250
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	1.395.928	1.448.084
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	151.687	137.673
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	-11.611	-13.345
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		-1.270
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	31.311	39.343
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	311.665	
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> (+)/(-)		9901	108.771	-77.059

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	375.832	273.413
Produits financiers récurrents		75	341.332	273.413
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	340.483	271.822
Autres produits financiers	6.11	752/9	850	1.592
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	34.500	
<b>Charges financières</b>		65/66B	345.722	229.121
Charges financières récurrentes	6.11	65	345.722	228.971
Charges des dettes		650	293.964	172.626
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	51.758	56.345
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		150
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	138.881	-32.766
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	1.856	2.150
Impôts		670/3	1.856	2.150
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	137.025	-34.916
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	137.025	-34.916



**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-)	9906	-2.064.847	-2.201.872
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	137.025	-34.916
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-2.201.872	-2.166.956
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-)	(14)	-2.064.847	-2.201.872
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****FRAIS DE DÉVELOPPEMENT****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.355.429
8021		
8031		
8041		
8051	1.355.429	
8121P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.347.029
8071	1.800	
8081		
8091		
8101		
8111		
8121	1.348.829	
81311	<u>6.600</u>	

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,  
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.884.702
8022	59.481	
8032		
8042	9.409	
8052	3.953.591	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.746.458
8072	54.175	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	3.800.633	
211	<u>152.958</u>	

**GOODWILL****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.929.281
8023		
8033		
8043		
8053	3.929.281	
8123P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.929.281
8073		
8083		
8093		
8103		
8113		
8123	3.929.281	
212	<u>0</u>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.951.614
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	1.951.614	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.734.760
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	52.310	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	1.787.069	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22)	<u>164.544</u>	

**INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.277.782
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	
Cessions et désaffectations	8172	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	3.277.782
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>		
8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>		
8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.277.782
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actés	8272	
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	3.277.782
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(23)	

**MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.172.498
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163 59.685	
Cessions et désaffectations	8173	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193 2.232.183	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P xxxxxxxxxxxxxxxx	2.073.774
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actés	8273 33.688	
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323 2.107.463	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24) <u>124.720</u>	

**LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	131.111
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	
Cessions et désaffectations	8174	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8194	131.111
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actées	8214	
Acquises de tiers	8224	
Annulées	8234	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8244	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8254	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actés	8274	
Repris	8284	
Acquis de tiers	8294	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8314	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8324	131.111
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(25)	
<b>Dont</b>		
<b>Terrains et constructions</b>	250	
<b>Installations, machines et outillage</b>	251	
<b>Mobilier et matériel roulant</b>	252	



**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	396.661
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165 14.651	
Cessions et désaffectations	8175	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195 411.312	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255P xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actées	8215	
Acquises de tiers	8225	
Annulées	8235	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325P xxxxxxxxxxxxxxxx	339.182
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actés	8275 9.713	
Repris	8285	
Acquis de tiers	8295	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325 348.895	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(26) <u>62.417</u>	

**IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.409

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166

Cessions et désaffectations

8176

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8186

-9.409

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8196

0

**Plus-values au terme de l'exercice**

8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
-------	------------------	--

**Mutations de l'exercice**

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8246

**Plus-values au terme de l'exercice**

8256

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
-------	------------------	--

**Mutations de l'exercice**

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8316

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8326

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(27)	_____	
------	-------	--

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	43.655.763
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361	95.987	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	43.751.750	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	42.440.218
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521	42.440.218	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>	8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(280)	<u>1.311.532</u>	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx	<u>5.254.424</u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581	160.831	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(281)	<u>5.415.255</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)(-) 8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(284)		
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	46.120
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583	16.500	
Remboursements	8593	38.750	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)(-) 8623		
Autres	(+)(-) 8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(285/8)	23.870	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>FOUNTAIN NETHERLANDS HOLDING</b> Société anonyme Baronielaan 139 NL-4818 PD BREDA Pays-Bas 007431302B01	Nominatives	60.000	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	1.197.322	90.376
<b>FOUNTAIN FRANCE IMPORTATEUR</b> Société anonyme Avenue Clément Ader 391 F 59118 WAMBRECHIES France 47338709009	Nominatives	6	0,57	99,43	31/12/2022	EUR	7.738.986	299.621
<b>JAVRY</b> Société privée à responsabilité limitée rue de devant-les-bois 28 5640 Mettet Belgique 0642.737.737	Nominatives	1.112	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	48.479	226.474

**LISTE DES ENTREPRISES DONT LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de la société, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
<p><b>Fountain Netherlands Holding</b> Société anonyme Burgemeester de Maanland 2 4837BN Breda Pays-Bas 007431301B01</p>	C

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT****ETAT DU CAPITAL****Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	3.017.652
(100)	3.017.652	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
Catégories d'actions

Actions S.D.V.N.

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	3.017.652	5.977.293
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	1.062.052
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	4.915.241

**Capital non libéré**

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

**Capital autorisé non souscrit**

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice
----------

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

--



**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES**

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
<b>Quaeroq nv</b>  0862.330.988	Actions	1.975.763	0	33,05
<b>Dare Consulting Srl</b>  0874.868.833	Actions	32.259	0	0,54
<b>Alychlo nv</b>  0895.140.645	Actions	675.688	0	11,30
<b>Tiberghien Frédéric</b>	Actions	1.243.335	0	20,80
<b>Coucke Marc</b>	Actions	37.550	0	0,63
<b>Public Public</b>	Actions	2.012.698	0	33,67

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

## VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

## Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	478.354
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	296.534
Autres emprunts	8851	181.820
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

(42) 478.354

## Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	1.595.519
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	799.784
Autres emprunts	8852	795.735
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

8912 1.595.519

## Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913

	Codes	Exercice
<b>DETTES GARANTIES</b> (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
<b>Dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	9061	
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société</b>		
Dettes financières	8922	2.093.767
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	1.116.211
Autres emprunts	8972	977.555
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société</b>	9062	2.093.767

	Codes	Exercice
<b>DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES</b>		
<b>Impôts</b> (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	42.626
Dettes fiscales estimées	450	4.006
<b>Rémunérations et charges sociales</b> (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	232.205

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer

Exercice
47.528

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Fournitures de solutions de boissons chaudes&amp;froides et produits connexes au PME

13.026.653

10.532.181

Ventilation par marché géographique

France

7.730.884

6.555.177

Benelux

4.686.790

3.503.114

Reste du monde

608.980

473.891

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

**CHARGES D'EXPLOITATION****Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

9086

17

17

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087

16,6

19,6

Nombre d'heures effectivement prestées

9088

25.631

30.056

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs

620

912.139

925.094

Cotisations patronales d'assurances sociales

621

251.192

268.733

Primes patronales pour assurances extralégales

622

43.278

46.071

Autres frais de personnel

623

189.319

208.185

Pensions de retraite et de survie

624

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		-1.270
<b>Réductions de valeur</b>				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110	255.226	287.879
Reprises		9111	264.326	293.819
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113	2.511	7.404
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Constitutions		9115		
Utilisations et reprises		9116		1.270
<b>Autres charges d'exploitation</b>				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	31.311	39.343
Autres		641/8		
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>				
Nombre total à la date de clôture		9096	2	
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	1,1	0,2
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	2.095	352
Frais pour la société		617	103.051	11.046

**RÉSULTATS FINANCIERS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Autres produits financières		850	1.592
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>			
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts</b>			
	6501		
<b>Intérêts portés à l'actif</b>			
	6502		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées	6510		
Reprises	6511		
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653	3	
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			
Frais de banque		50.253	50.883
Différence de change écart de conversion		1.501	5.459

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	34.500	
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)	34.500	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769	34.500	
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	311.665	150
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)	311.665	
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	311.665	
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)		150
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		150
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		



**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

DNA

Codes	Exercice
9134	1.856
9135	
9136	
9137	1.856
9138	
9139	
9140	
	54.911

Exercice

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice****Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	1.467.656
9142	1.467.656
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	668.179	460.270
9146	285.861	103.869
9147	273.562	320.326
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b>	9149	
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	164.544
Montant de l'inscription	91621	2.877.500
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	3.372.792
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	79.305
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN****ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS****ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS****MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES****MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Engagement résultant de contrats de location

145.588

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS****Description succincte**

Le personnel "cadre" de la société bénéficie d'une assurance pension à cotisations définies.

**Mesures prises pour en couvrir la charge****PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME****Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

	Exercice
Engagements divers	0
Covenant - EBITDA	0
Covenant - Net debt	0
Covenant - Pas de distribution de dividende avant le 31 Décembre 2025	0
GARANTIES CONSTITUEES PAR DES TIERS POUR COMPTE DE L'ENTREPRISE	0
Cautions sur financements	1.500.000
Mandat de gage sur fonds de commerce de Fountain Benelux s.a.	4.632.354
Gage sur actions Fountain France Importateur s.a.s.	6.600.000
Gage sur fonds de commerce de Fountain Benelux s.a.	500.000
Gage sur contrats de factoring	2.586.798
Gage sur actions Fountain France s.a.s.	6.600.000
Caution solidaire et indivisible	625.000

N°	0412.124.393	C-cap 6.14
Garantie de la Sogepa à hauteur de 75%		375.000
GARANTIES REELLES CONSTITUEES SUR AVOIRS PROPRES		0
Garanties réelles constituées pour compte de tiers		0
Gage sur contrats de factoring		59.412
Garanties réelles constituées pour compte propre		0
Gage sur stock de Fountain s.a.		945.094
GARANTIES RECUES		0
Garanties reçues		0
Garantie reçue sur retour à bonne fortune		340.000
Montants encore à payer dans le cadre de l'acquisition de Javry - Tranche 3		273.056

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	(280/1)	6.726.787	6.469.969
Participations	(280)	1.311.532	1.215.545
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	5.415.255	5.254.424
<b>Créances</b>	9291	3.492.184	2.959.004
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	3.492.184	2.959.004
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351	4.281.862	3.124.373
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	4.281.862	3.124.373
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	340.483	271.822
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	161.344	80.580
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES ASSOCIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION****TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE  
CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice



**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	160.416
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	78.900
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

#### La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion\*

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)\*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations\*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable\* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*\*:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*\*:

---

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### RESUME DES REGLES D'EVALUATION

#### I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :  
N/A

Ces dérogations se justifient comme suit :  
N/A

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:  
N/A

Les règles d'évaluation [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :  
et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :  
N/A

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :  
N/A

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

La société procède chaque année à des tests de dépréciation sur ses actifs immobilisés financiers. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette des participations est supérieure à leur valeur économique, et qu'aucun élément particulier ne prouve que cet écart soit temporaire, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge sur la période. Les tests de dépréciation sont basés sur l'actualisation au coût du capital des « free cash flows » sur 5 ans générés par les participations tenant compte de la valeur estimée de sortie de l'actif. Compte tenu de l'intégration industrielle verticale des activités du Groupe Fountain, avec pour conséquence que les revenus de Fountain S.A. ne peuvent être dissociés des revenus de ses filiales qui assurent la commercialisation de ses produits, il a été considéré justifié d'effectuer ces tests d'impairment sur une base consolidée et non pas sur les revenus individualisés de chacun des actifs testés. Ainsi, l'ensemble des immobilisations incorporelles, corporelles et financières (en particulier la participation détenue dans la société Fountain Netherlands Holding) font l'objet d'un test unique et global, en ce compris les créances à long terme et les comptes courants actifs de Fountain s.a. sur ses filiales diminués des dettes et comptes courants passif de Fountain s.a. envers ces mêmes filiales et de la dette financière nette hors groupe de ces filiales. Les projections de free cash flows ont été établies sur base des hypothèses suivantes.

#### Free cash-flow futurs

Les free cash-flow futurs sont issus du budget 2024 extrapolé sur 5 ans sur base des hypothèses détaillées ci-après. Les hypothèses utilisées incluent la poursuite la dynamisation de l'activité, réalisée en 2022 et 2023, telle que prévue dans budget 2024 et dans les années ultérieures, et d'autre part une maîtrise de l'augmentation des coûts dans le futur.

- Chiffre d'affaires

Les hypothèses de chiffre d'affaires 2024 par UGT résultent du budget 2024 établi durant l'année, prévoyant la poursuite du développement commercial grâce au renforcement des équipes commerciales et au nouveau plan marketing avec un taux de croissance en 2024 de 10,4%. Les hypothèses d'évolution du chiffre d'affaires du groupe (Javry SRL incluse) prévoient une croissance de ce dernier de 7,0% en 2025, 6,5% en 2026, 6,3% en 2027 et 5,7% en 2028.

- Coûts

Le coût des ventes est maintenu à un niveau stable du chiffre d'affaires pour chaque UGT. Le taux de marge brute est légèrement revu à la hausse pour anticiper des gains potentiels sur une meilleure politique d'achat. Celui-ci ne sera pas mis sous pression en cas de hausse des prix des matières premières étant donné la capacité du groupe à répercuter systématiquement la hausse des prix subie sur les prix de vente.

Les coûts opérationnels (essentiellement les salaires, les frais de transport, les frais IT et de marketing) à venir sont également en hausse afin de soutenir la croissance prévue de l'activité. Ils resteront néanmoins monitorés de près en 2024. L'hypothèse prise est une croissance de ceux-ci de 7,5% en 2024 et une croissance respectivement de 5,5% - 3,9% - 5,4% et 5,3% pour les années 2025 à 2028 du modèle et cela pour chaque UGT. La conséquence du maintien des coûts opérationnels sous contrôle est l'augmentation du ratio EBITDA/CA dans la période budgétée, de 7,5% en 2024 jusqu'à atteindre 10,3% en 2028 au niveau du groupe, ce qui est raisonnable car en deçà de données historiques atteintes par Fountain dans le passé. Ces évolutions de coûts s'expliquent comme suit.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

- Ressources humaines :
  - o Renforcement des équipes commerciales, marketing et de support terrains (service après vente) afin de soutenir la croissance prévue dans le plan financier.
  - o Indexation des salaires de 1,5% en Belgique conformément à la législation et enveloppe de hausse salariale équivalente sur la France/
- Marketing :
  - o Accélération de la stratégie digitale sur la marque Javry
  - o Hausse des ressources et du budget marketing
- Autres
  - o Frais de transport : poursuite de l'optimisation de la politique de livraison des produits mais en hausse en conséquence de l'augmentation attendue du chiffre d'affaires
  - o Frais IT : hausse du budget des frais IT en vue du changement prochain de l'ERP.
  - o ... etc.

### Valeur terminale

Le taux de croissance terminale retenu (après la cinquième année des modèles) est de 0%. Par conséquent, la valeur terminale correspond à la projection perpétuelle des cashflows libres ressortant des perspectives établies dans le plan financier prévisionnel de l'année 2027 auxquelles un facteur d'actualisation correspondant est appliqué.

### Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement résulte de l'application dans les projections du pourcentage de BFR par rapport au chiffre d'affaires sur base des derniers comptes consolidés arrêtés.

### Investissements

Les investissements représentent essentiellement l'achat de machine données en location directe aux clients. Ce montant est limité compte tenu du fait que l'essentiel des distributeurs de boissons sont soit vendus au client, soit vendus à un intermédiaire financier qui en assure la location aux clients.

Les investissements informatiques sont concentrés sur la société-mère (Fountain s.a.) et sont pris en compte sur les UGTs via les free cash-flow licences alloués sur les UGTs.

### Fiscalité des free cash flows

Les free cash-flow futurs sont calculés avant impact fiscal dans les filiales.

### Taux d'actualisation WACC

Le taux utilisé pour l'actualisation des flux futurs avant charge fiscale a été précisé comme étant le coût moyen pondéré du capital avant charge fiscale. Ce dernier est calculé comme étant le taux moyen du coût du capital et du coût de l'endettement financier, pondéré entre la valeur d'entreprise à la date de clôture et le montant de l'endettement financier du groupe à cette même date de clôture. Le coût du capital est calculé comme étant le taux sans risque des marchés de Fountain, i.e. la France, la Belgique et le Danemark, tel que publié dans le rapport de l'IESE Business School, augmenté de la prime de risque nette et d'une prime de risque pour petites entreprises de ces mêmes marchés tous deux issus de la même étude et ajustée du « Beta » propre à l'action de la société Fountain sur le marché Euronext, fixé sur base du secteur d'activité de Fountain et ajusté compte tenu de la structure bilantaire de Fountain à 1,079 pour ses activités en Belgique et France et à 1,099 pour ses activités au Danemark.

- En 2023, il a été fixé à 8,69% pour le Benelux (vs 7,79% en 2022), 7,55% pour la France (vs 7,28% en 2022) et 7,00% pour le Danemark (vs 6,36% en 2022).
- Le coût de la dette (net) s'élève à 4,81% pour le Benelux (vs 3,47% en 2022) et 4,81% pour la France (vs 3,47% en 2022) et 5,00% pour le Danemark (vs 3,61% en 2022). La hausse significative de ces taux par rapport à 2022 résulte de l'augmentation de l'Euribor 3 mois.
- Tous les flux d'une année sont actualisés en considérant qu'ils sont réalisés en moyenne à la moitié de l'année (facteur 0,5) :
  - o l'actualisation du cash-flow de l'année n+5 prend le facteur temporel 4,5
  - o l'actualisation de la valeur terminale est calculée sur base d'une perpétuité comme du cash-flow de la 5ème année.

### Valeurs à tester

Les valeurs d'actifs couvertes par le test de rentabilité futur sont les suivantes.

+ Valeurs nettes à tester	+ Total	+
+ Immobilisations corporelles	+ 187.137	+
+ Bâtiment	+	+
+ Immobilisations incorporelles	+ 159.558	+
+ Participations dans filiales	+ 1.311.532	+
+ Créances LT sur filiales	+ 5.415.255	+
+ Dettes LT à filiales	+	+
+ Créances CT commerciales échues	+	+
+ Dettes CT commerciales échues (FI)	+	+
+ Compte courant actif	+ 997.781	+
+ Compte courant passif	+ - 1.760.016	+
+ Dette financière nette (hors intercos) dans les filiales	+ 3.018.272	+
+ Autres	+	+
+ Total valeur à tester	+ 9.329.518	+

## RÈGLES D'ÉVALUATION

L'augmentation des valeurs à tester par rapport à 2021 provient de l'augmentation de la participation dans les filiales de 1.216 K€ relative à Javry s.r.l.

### Test de sensibilité

Le test de sensibilité des variations des valeurs des actifs testés (participations et autres) en fonction de la variation des paramètres clés utilisés pour ces tests de valorisation dont, primo, l'évolution attendue du chiffre d'affaires et, secundo, le coût moyen pondéré du capital montre une sensibilité importante au facteur d'évolution du chiffre d'affaires comme l'atteste le tableau de sensibilité ci-dessous.

Chiffre d'affaires	Année n+2 à n+5														
	-15,0%	-12,5%	-10,0%	-7,5%	-5,0%	-2,5%	0%	2,5%	5,0%	7,5%	10,0%	12,5%	12,5%	15,0%	
A	-15,0%	-7.314	-2.361	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
n	-12,5%	-7.314	-2.198	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
n	-10,0%	-7.314	-2.036	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
é	-7,5%	-7.314	-1.873	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
e	-5,0%	-6.889	-1.710	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	-2,5%	-6.421	-1.547	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
n	0%	-5.954	-1.384	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+	2,5%	-5.487	-1.222	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	5,0%	-5.019	-1.059	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	7,5%	-4.552	-896	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	10,0%	-4.084	-733	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	12,5%	-3.617	-570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	15,0%	-3.373	-407	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Dans ce tableau, les pourcentages verticaux donnent les hypothèses de variation du taux de croissance du chiffre d'affaires de l'année n+1, i.e. 2023, par rapport au taux de croissance prévu en n+1 dans les projections financières et les pourcentages horizontaux correspondent aux hypothèses de variation du taux de croissance du chiffre d'affaires pour les années n+2 à n+5, i.e. 2024 à 2027 par rapport au taux de croissance prévu en n+2 à n+5 dans les projections financières. Le croisement des deux paramètres donne la dépréciation qui en résulterait en K€. Le tableau montre ainsi que sur base des hypothèses de croissance de chiffre d'affaires retenues pour l'année 2023, d'une part (correction de 0%), et pour les exercices 2024 à 2027, d'autre part (correction de 0%), aucun impairment n'est requis. A titre d'exemple, si les hypothèses de croissance étaient corrigées en 2023 à concurrence de -5% et en 2024 à 2027 de -4%, un impairment de -3.908 K€ serait été nécessaire.

En ce qui concerne l'évolution du coût moyen pondéré du capital qui est utilisé comme taux d'actualisation des projections financières, le test de sensibilité montre qu'il n'y a pas de risque de réduction de valeur sur les actifs testés même en cas de hausse significative de ce taux.

Les trade-marks sont testées sur base des royalties perçues.

A la date d'arrêté des comptes, et suite au résultat du test, la Direction et le Conseil d'Administration constatent qu'il n'y a pas d'informations pertinentes permettant de considérer que des pertes de valeur complémentaires devraient être prises en considération dans le futur.

### JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE

Les prévisions de trésorerie établies sur base du plan stratégique à 5 ans confirment que la continuité des activités est assurée sur une période d'au moins 12 mois à dater du présent rapport pour autant que le marché reste opérationnel durant cette période et ne soit pas à nouveau affecté directement par des mesures sanitaires ou autres.

Le plan financier consolidé du groupe Fountain pour les exercices 2024 à 2028 est établi sur base des hypothèses suivantes :

- Une croissance annuelle de chiffre d'affaires sur l'ensemble de ses activités de vente de 10% en 2024 (notamment par le déploiement de la marque Javry SRL sur les nouvelles géographies dès le début de l'année), 7% en 2025, 6,5% en 2026, 6,3% en 2027 et de 5,7% en 2028.
- Une légère amélioration du taux de marge brute sur chiffre d'affaires en 2024 et le maintien de ce taux de marge brute malgré les hausses de coûts possibles sur les années suivantes, le principe étant que les hausses de prix subies soient répercutées systématiquement sur les prix de vente. La hausse du taux de marge en 2024 sera réalisée par une hausse des prix de vente des consommables au 1er janvier 2024 et par une meilleure stratégie d'achat de certains produits.
- Une hausse des coûts d'exploitation (autres que les coûts des ventes) de l'ordre de 7,5% en 2024, de 5,6% en 2025, et de 3,9% en 2026 et 5,3% par an ultérieurement. Ces évolutions de coûts s'expliquent comme suit :
  - o Ressources humaines : Renforcement important des équipes commerciales et marketing en priorité afin de soutenir la croissance ainsi que des équipes de gestion dans les fonctions déforcées suite à certains départs.
  - o Frais de transport : poursuite de l'optimisation de la politique de livraison des produits mais en hausse en conséquence de l'augmentation attendue du chiffre d'affaires.
  - o Frais de véhicules : poursuite de l'optimisation des coûts mais en hausse suite au renforcement des équipes.
- o Dépenses marketing : en nette hausse également afin de soutenir la croissance du plan financier.
- o ... etc.

Sur base de ces prévisions de développement de l'activité, de la trésorerie et compte tenu du nouveau financement obtenu début 2024 (cf. point « 3.1.7 Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice » ci-avant) le financement des activités du groupe et de la société est assuré par la trésorerie existante et les capacités génératrices de trésorerie de l'activité ; la continuité de l'activité est ainsi confirmée.

Ces hypothèses de croissance de l'évolution de son chiffre d'affaires et des coûts d'exploitation semblent raisonnables et confirment que :

- la trésorerie resterait positive en 2024 et au-delà,
- les remboursements des financements seraient assurés,
- le résultat 2024 serait positif et les capitaux propres à fin 2024 seraient en augmentation,
- les covenants bancaires d'Ebitda et de dette financière nette seraient respectés aux 2 échéances de 2024.

A titre de mesure de sensibilité, des projections financières ont été établies dans les cas où la croissance annuelle du chiffre d'affaires serait réduite de 1% et dans le cas où cette même croissance serait réduite de 3%.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Dans l'hypothèse où la croissance annuelle du chiffre d'affaires serait réduite de 1%, i.e. à 9,4% en 2024, 6% en 2025, 5,5% en 2026, 5,3% en 2027 et de 4,7% en 2028 :

- les covenants bancaires d'Ebitda et de dette financière nette seraient atteints au 30/06/2024 et au 31/12/2024,
- la trésorerie resterait positive en 2024 et au-delà,
- les actifs d'impôts différés seraient réduits d'un montant de l'ordre de 0,3 K€ du fait de la réduction des résultats futurs avant impôts.
- le résultat net resterait positif et les capitaux propres seraient toujours en croissance.

Dans l'hypothèse où la croissance annuelle du chiffre d'affaires serait réduite de 3% en 2024, i.e. à 7,4% en 2024, 4% en 2025, 3,5% en 2026, 3,3% en 2027 et de 2,7% en 2028:

- le covenant bancaire d'Ebitda ne serait plus atteint au 30/06/2024 (-14K€) et au 31/12/2024 (-372 K€),
- le covenant bancaire de dette financière nette serait atteint aux 2 échéances de 2024,
- la trésorerie deviendrait négative à partir de décembre 2025 et au-delà,
- les actifs d'impôts différés seraient réduits d'un montant de l'ordre de 0,7 K€ du fait de la réduction des résultats futurs avant impôts.
- Le résultat net resterait positif et les capitaux propres seraient toujours en légère croissance.

En complément d'information, il convient de noter que la réduction du taux de croissance du chiffre d'affaires de 1% la première année correspondrait à une baisse du taux de marge d'EBITDA de 0,5%, passant de 7,5% à 7% et qu'une réduction de 3% du taux de croissance du chiffre d'affaires également au cours de la première année correspondrait à une baisse du taux de marge d'EBITDA de 1,6%, passant ainsi de 7,5% à 5,9%.

Pour rappel, les données financières de cette analyse de sensibilité ci-avant ne sont que des projections hypothétiques.

A titre informatif, le chiffre d'affaires à fin février 2024 est en ligne avec le budget de la période.

Ces prévisions n'échappent toutefois pas aux risques divers qui sont exposés dans le rapport de gestion.

## II. Règles particulières

### Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

N/A

### Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

### Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

### Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

### Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode	Base	Taux en %	
			Principal	Frais accessoires
	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Min. - Max.	Min. - Max.
	D (dégressive)	G (réévaluée)		
	A (autres)			
+ 1. Frais d'établissement				
+ Frais d'établissement	L	NR	33.30 - 33.30	33.30 - 33.30
+ 2. Immobilisations incorporelles ..				
+ Immo Incorporelles	L	NR	10.00 - 33.30	10.00 - 33.30
+ 3. Bâtiments				
+ Construction	L	NR	6.67 - 6.67	6.67 - 6.67
+ 4. Installations, machines et outillage	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00
+ 5. Matériel roulant				
+*	L		25.00 - 25.00	25.00 - 25.00
+ 6. Matériel de bureau et mobilier				
+ Matériel de bureau	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00
+ 7. Autres immobilisations corporelles				
+Autres immobilisations corp. * .	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00

\* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

### Immobilisations financières :

Des participations [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

#### 1. Approvisionnements :

N/A

#### 2. En cours de fabrication - produits finis :

N/A

#### 3. Marchandises :

Prix moyen pondéré (valeur du marché si inférieur)

Compte tenu du fait que la société Fountain ne fabrique plus de machines à boissons et compte tenu du traitement limité au reconditionnement de certains des produits, tous les articles sont dorénavant considérés comme étant des marchandises et reclassés dans cette rubrique.

#### 4. Immeubles destinés à la vente :

N/A

### Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.  
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

### Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

### Dettes :

Le passif [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

### Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :  
Taux de clôture

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Ecart de conversion négatifs par devise : charges financières

Ecart de conversion positifs par devise : produits à reporter

### Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclus avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



**RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2023**

**1.1 Rapport financier**

**1.1.1 Données financières consolidées et commentaires sur les comptes IFRS**

Le groupe Fountain confirme le succès de sa transformation, et affiche une nouvelle année de forte croissance et de renforcement de son cash-flow d'exploitation. Son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2023 s'affiche en hausse de 18 % par rapport à 2022 grâce à la transformation de sa stratégie commerciale, à l'expansion de sa base de clients et à l'intégration réussie de Javry, société acquise par le groupe au 1er juillet 2022.

En termes financiers, l'exercice 2023 se caractérise par :

- Atteinte de l'objectif de croissance : chiffre d'affaires à 29,0 M€, en hausse de 4,4 M€, soit +18,0 % par rapport à celui de 2022.
- Cash-flow d'exploitation ajusté\* à 2,5 M€ en nette augmentation à comparer aux 1,9 M€ en 2022.
- La dette financière nette en baisse de 1,6 M€, soit -17,4 % sur 12 mois.

**1.1.1.1 Résultats consolidés des activités**

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en K EUR)	note	2023	2022 Retraité	2022 Publié
<b>1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>29.037</b>	<b>24.603</b>	<b>24.603</b>
1.1. Ventas de biens et produits des machines mises à disposition	2, 11	29.037	24.603	24.603
		0	0	
<b>2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>423</b>	<b>465</b>	<b>465</b>
2.2. Autres produits d'exploitation		423	465	465
		0	0	
<b>3. CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>-28.902</b>	<b>-25.039</b>	<b>-24.952</b>
3.1. Matières premières et consommations utilisées		-10.711	-8.552	-8.552
3.3. Frais de personnel	12, 13	-9.894	-9.014	-9.014
3.4. Dotations aux amortissements		-1.973	-1.777	-1.690
3.5. Pertes de valeur		32	-10	-10
dont pertes de valeur sur stocks		43	6	6
dont pertes de valeur sur clients		-12	-17	-17
3.6. Autres charges d'exploitation	14	-6.355	-5.686	-5.686
3.6.1. dont dotations/reprises de provision		-43	53	53
3.6.2. dont autres charges d'exploitation non cash		-2	-2	-2
3.6.3. dont autres charges d'exploitation cash		-6.310	-5.738	-5.738
3.7. Autres charges non récurrentes		0	0	
<b>4. RESULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)</b>		<b>558</b>	<b>28</b>	<b>116</b>
<b>5. RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-272</b>	<b>-214</b>	<b>-214</b>
Dont frais financiers (charges de dettes)		-272	-214	-214
<b>6. PROFIT (PERTE) SUR CHANGEMENT DE LA JUSTE VALEUR D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>448</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>7. RESULTAT AVANT IMPOTS</b>		<b>734</b>	<b>-186</b>	<b>-98</b>
<b>8. CHARGES (-)/ PRODUITS (+) D'IMPOTS</b>	1.7, 16	<b>349</b>	<b>-601</b>	<b>-623</b>
		0	0	
<b>9. RESULTAT APRES IMPOTS PROVENANT DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>		<b>1.083</b>	<b>-787</b>	<b>-722</b>
<b>10. RESULTAT APRES IMPOTS DES ACTIVITES ABANDONNEES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>11. RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>1.083</b>	<b>-787</b>	<b>-722</b>
11.1. Attribuable aux intérêts non contrôlés		0	0	0
11.2. Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère		1.083	-787	-722



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en K EUR)	note	2023	2022 Retraité	2022 Publié
<b>11. RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>1.083</b>	<b>-787</b>	<b>-722</b>
<b>12. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL</b>		<b>-15</b>	<b>141</b>	<b>141</b>
12.1 Ecart de conversion		5	0	0
12.3 Gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies		-20	141	141
<b>13 . RESULTAT TOTAL GLOBAL DE L'EXERCICE ( Part Société Mère)</b>		<b>1.067</b>	<b>-646</b>	<b>-581</b>
<b>I. RESULTAT PAR ACTION</b>				
Nombre d'actions	23	<b>5.977.293</b>	<b>5.977.293</b>	<b>5.977.293</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		<b>5.977.293</b>	<b>5.188.624</b>	<b>5.188.624</b>
Résultat de base pondéré par action (en EUR)		0,18	-0,12	-0,11
Nombre d'actions diluées		<b>5.977.293</b>	<b>5.188.624</b>	<b>5.188.624</b>
Résultat dilué par action (en EUR)		0,18	-0,12	-0,11

*Le groupe a procédé à un retraitement sur l'exercice 2022 dans le cadre de l'application de la norme IFRS3 Regroupement d'Entreprises, voir Note 4.2.2 ci-après.*

Les résultats consolidés au 31 décembre 2023, montrent un chiffre d'affaires de 29,0 M€, en hausse de 4,4 M€, soit +18,0 % par rapport à celui de 2022. A périmètre constant, la progression du chiffre d'affaires est également solide à +13,1 % ou encore +3,1 M€.

Cette croissance s'appuie sur une forte dynamique commerciale, grâce à l'augmentation de la demande pour les distributeurs de boisson haut de gamme et par la hausse des volumes de consommation. En effet, la croissance de l'activité est soutenue par la tendance actuelle du marché favorisant le retour des employés au bureau, et la valorisation de la « Pause-café » dans un environnement agréable, avec du café de qualité. « Le succès de notre nouvelle gamme de produits et services complets et innovants a démontré que nous avons su répondre aux attentes de nos clients, qui veulent transformer la pause-café en un moment d'échange et de bien-être au sein de l'entreprise, » explique **Frédéric Tiberghien, Président du Conseil d'Administration**.

La société Javry réalise également une très belle performance sur l'année 2023 avec une croissance de chiffre d'affaires de 23 % pour s'élever à 2,3 M€.

Les charges d'exploitation ont augmenté de manière contrôlée en 2023 par rapport à 2022. Il en résulte un EBITDA ajusté<sup>1</sup> ou cash-flow d'exploitation ajusté pour l'exercice 2023 en nette augmentation à 2,5 M€ à comparer au montant de 1,9 M€ en 2022.

Les autres éléments non opérationnels à hauteur de 0,5 M€ proviennent de la diminution de la dette relative au dernier Earn-Out sur l'acquisition de Javry. Cet ajustement résulte de la mise à jour du plan financier pour l'exercice 2024 afin de tenir compte du décalage survenu au niveau du déploiement de la marque Javry dans de nouvelles régions par rapport au plan initial.

Le résultat net consolidé de 2023, après ajustement des actifs d'impôts différés pour un montant de 0,4 M€, s'élève à 1,1 M€, à comparer à -0,7 M€ en 2022.

<sup>1</sup> Le cash-flow d'exploitation et les charges d'exploitation ajustés sont déterminés, en 2022, avant prise en charge des honoraires liés à l'acquisition de la société Javry et à l'augmentation de capital de 1,3 M€.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



1.1.1.2 *Etat de la situation financière consolidée*

Etat de situation financière (KC)	2023	2022 Retraité	2022 Publié
<b>ACTIFS</b>			
<b>I. ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>10.665</b>	<b>10.856</b>	<b>10.923</b>
<b>1. Immobilisations corporelles</b>	<b>3.901</b>	<b>4.227</b>	<b>4.227</b>
1.1 Terrains et constructions	1.539	1.846	1.846
1.2 Installations, machines et outillage	8	0	0
1.3 Véhicules	758	819	819
1.4 Mobilier et matériel de bureau	251	256	256
1.5 Autres immobilisations corporelles	1.344	1.305	1.305
<b>2. Immobilisations incorporelles</b>	<b>4.092</b>	<b>4.315</b>	<b>3.966</b>
2.1 Goodwill de consolidation	2.417	2.417	3.727
2.2 Fonds de commerce	1.248	1.442	69
2.3 Autres immobilisations incorporelles	427	456	170
dont logiciel informatique SAP	171	170	170
<b>3. Actifs d'impôts différés</b>	<b>2.506</b>	<b>2.132</b>	<b>2.546</b>
<b>4. Autres immobilisations financières</b>	<b>166</b>	<b>183</b>	<b>184</b>
4.1 Actions	1	1	1
4.4 Autres actifs financiers	165	183	183
<b>II. ACTIFS COURANTS</b>	<b>6.411</b>	<b>7.096</b>	<b>7.096</b>
<b>5. Stocks</b>	<b>2.091</b>	<b>2.266</b>	<b>2.266</b>
<b>6. Autres actifs financiers courants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>7. Actifs d'impôts exigibles</b>	<b>79</b>	<b>81</b>	<b>81</b>
<b>8. Clients et autres débiteurs (courants)</b>	<b>3.279</b>	<b>3.130</b>	<b>3.130</b>
8.1 Clients	3.252	3.106	3.106
8.2 Autres débiteurs	27	24	24
<b>10. Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>706</b>	<b>1.477</b>	<b>1.477</b>
<b>11. Autres actifs courants</b>	<b>257</b>	<b>141</b>	<b>141</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>17.077</b>	<b>17.952</b>	<b>18.018</b>

Etat de situation financière (KC)	2023	2022 Retraité	2022 Publié
<b>I. TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1.815</b>	<b>747</b>	<b>813</b>
<b>A. Capitaux propres</b>	<b>1.815</b>	<b>747</b>	<b>813</b>
1. Capital libéré	3.464	3.464	3.464
1.1. Capital social	2.662	2.662	2.662
1.2. Primes d'émissions	802	802	802
2. Réserves	-1.649	-2.717	-2.651
2.1. Réserves consolidées	-1.649	-2.712	-2.646
2.3 Ecart de conversion	0	-5	-5
<b>B. Intérêts non contrôlés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>II. PASSIFS</b>	<b>15.262</b>	<b>17.205</b>	<b>17.205</b>
<b>A. Passifs non courants</b>	<b>4.573</b>	<b>5.017</b>	<b>5.018</b>
3. Passifs non courants portant intérêts	3.837	3.787	3.787
4. Provisions non courantes	38	38	38
5. Obligations non courantes résultant des avantages postérieurs à l'emploi	367	305	305
6. Instruments de couvertures non-courants	0	0	0
7. Passifs d'impôts différés	0	0	0
8. Fournisseurs et autres créditeurs non-courants	0	0	0
9. Autres passifs non-courants	330	886	886
<b>B. Passifs courants</b>	<b>10.689</b>	<b>12.187</b>	<b>12.188</b>
10. Passifs courants portant intérêts	4.059	5.713	5.713
10.1. Passifs non courant à rembourser dans les 12 mois	2.437	4.199	4.199
10.3. Passifs courants renouvelables	1.622	1.515	1.515
12. Passifs d'impôts exigibles	483	342	342
13. Fournisseurs et autres créditeurs courants	5.571	5.385	5.385
14. Autres passifs courants	576	747	747
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>17.077</b>	<b>17.952</b>	<b>18.018</b>

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

La baisse limitée des immobilisations corporelles nettes de 326 K€ résulte d'investissements limités en nouveaux distributeurs à café donnés en location et de la mise à jour de l'estimation de la valeur des biens pris en location (nouveaux contrats, indexation des loyers, ...) compensés par les amortissements de la période.

Les immobilisations incorporelles tout comme les actifs d'impôts différés ont été retraités en 2023 dans le cadre de l'application de la norme IFRS 3 Regroupement d'entreprises (ce retraitement est commenté dans la note 4 ci-après).

Les immobilisations incorporelles sont en baisse de 222 K€ suite à l'effet combiné de l'investissement en développements informatiques à hauteur de 62 K€ diminué des amortissements de la période.

Les actifs d'impôts différés sont en hausse à 2.506 K€ à fin 2023 par rapport à 2.132 K€ à fin 2022. La hausse nette de 375 K€ résulte principalement de la mise à jour de l'estimation des économies d'impôts futures par l'imputation de pertes fiscales antérieures sur les résultats imposables attendus. Cette réestimation est basée sur le plan financier pluriannuel mis à jour sur base des résultats 2023 et est expliquée en note 16 aux comptes consolidés.

Les stocks en valeur nette sont en baisse de 174 K€, résultant de la volonté du groupe de maintenir son besoin en fonds de roulement sous pression.

Les créances et autres débiteurs courants n'ont que faiblement augmenté (+4%) malgré l'augmentation du volume des ventes et des prix de ventes. Le rythme de recouvrement des créances commerciales s'est bien maintenu dans ce contexte.

La trésorerie au 31 décembre 2023 est en recul de 771 K€ et s'élève à 706 K€ au 31 décembre 2023. Le groupe a obtenu de nouveaux financements à hauteur de 600 K€ en début d'année 2024 de manière à garantir la trésorerie nécessaire à l'activité durant les prochains exercices, comme expliqué au point « 3.1.7 Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice » infra.

Les capitaux propres s'établissent à 1.815 K€ au 31 décembre 2023 par comparaison à 747 K€ au 31 décembre 2022. Cette augmentation nette de 1.068 K€ résulte essentiellement du report du résultat total global positif de l'exercice 2023 de 1.063 K€, ce dernier étant composé du résultat de l'exercice de 1.083 K€ et d'un ajustement négatif de 20 K€ résultant d'une diminution actuarielle des provisions pour engagements postérieurs à l'emploi (voir point 12.3 de l'Etat du résultat global ci-dessus).

La dette financière brute consolidée au 31 décembre 2023 s'élève à 8,3 M€ contre 10,7 M€ au 31 décembre 2022, soit une diminution de 2,4 M€ résultant principalement des remboursements de la période et de l'ajustement à la baisse de la dette sur le dernier earn-out futur estimé à payer aux anciens actionnaires de Javry. Sans cet ajustement de l'earn-out, la dette brute aurait diminué de 2,0 M€. Cet ajustement est commenté en note 4 ci-après.

Compte tenu d'une position de trésorerie de 0,7 M€, la dette financière nette au 31 décembre 2023, considérée comme étant les passifs courants et non courants portants intérêts augmentés des « Autres passifs » constitués de l'estimation de la dette d'earn-out relative à l'acquisition de Javry SRL, s'élève à 7,6 M€ et est en baisse de 1,6 M€ par rapport au 31 décembre 2022.

Les dettes aux « Fournisseurs et autres crédateurs courants » s'établissent à 5.571 K€ en hausse de 186 K€ par rapport au montant de 5.385 K€ au 31 décembre 2022.

#### 1.1.1.3 Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation appliquées au 31 décembre 2023 sont identiques à celles adoptées pour l'établissement des états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2022.

Le Groupe teste annuellement si les actifs des différentes unités génératrices de trésorerie qui le composent doivent être dépréciés. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette de l'immobilisation est supérieure à sa valeur économique, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



charge d'impairment sur la période. Pour l'établissement d'états financiers consolidés intermédiaires, ces tests sont également effectués en cas d'indice de perte de valeur. Aucune charge d'impairment n'a dû être constatée ni en 2023 et ni en 2022 (Cf. note 1 aux comptes consolidés).

1.1.2 Données financières statutaires et commentaires sur les comptes statutaires

Synthétiquement les comptes sociaux se décomposent comme suit.

1.1.2.1 *Compte de résultats statuaire*

(en K EUR) après affectation	2023	2022
<b>I. VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>14.494</b>	<b>11.900</b>
A. Chiffre d'affaires	13.027	10.532
D. Autres produits d'exploitation	1.467	1.368
E. Produits d'exploitation non récurrents		
<b>II. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>-14.074</b>	<b>-11.978</b>
A. Approvisionnements et marchandises	-9.378	-7.334
B. Services et biens divers	-3.128	-3.033
C. Rémunérations, charges sociales et	-1.396	-1.448
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations (dotations -, reprises	-152	-138
E. Amortissements et réductions de valeur sur stocks et créances (dotations -, reprises	12	13
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, reprises -)	0	1
G. Autres charges d'exploitation	-31	-39
H. Charges d'exploitation non récurrentes		
<b>III. BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION</b>	<b>420</b>	<b>-78</b>
IV. Produits Financiers récurrents	341	274
V. Produits Financiers non récurrents	35	
VI. Charges Financières récurrentes	-346	-229
VII. Charges Financières non récurrentes	-312	
<b>VIII. BENEFICE (PERTE) AVANT IMPOTS</b>	<b>139</b>	<b>-33</b>
IX.bis Transferts/prélèvements sur impôts différés &		
X. Impôts sur le résultat	-2	-2
<b>XI. BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE</b>	<b>137</b>	<b>-35</b>
XII. Prélèvements et transferts aux réserves		
<b>XIII. BENEFICE (PERTE) A AFFECTER</b>	<b>137</b>	<b>-35</b>
A. Dotation à la réserve légale		
B. Dotation aux autres réserves		
C. Dividende		
D. Report à nouveau	137	-35

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'élèvent à 13,0 M€ contre 10,5 M€ pour l'exercice 2022, soit une augmentation de 24 % par rapport à l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués de la facturation aux filiales pour les services prestés par Fountain s.a. en faveur de ces dernières compte tenu de la centralisation de certaines fonctions.



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Les charges d'exploitation de l'exercice 2023 s'élèvent à 14.074 K€ contre 11.978 K€ en 2022, soit en augmentation de 2.096 K€ ou 17 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation provient principalement des augmentations des coûts d'approvisionnement et marchandises de 2.044 K€ ou 28%, soit une hausse un peu plus forte que l'augmentation des ventes. Il apparaît donc clairement que les coûts de structure évoluent moins vite que la hausse du chiffre d'affaires.

Le cash-flow d'exploitation de l'exercice, calculé comme étant le résultat d'exploitation récurrent expurgé des provisions pour risques et charges, réductions de valeurs et amortissements, s'élève à 561 K€ à comparer à 46 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice se clôture à 420 K€ pour l'exercice 2023 à comparer à un résultat d'exploitation en 2022 de -78 K€.

Les charges financières comprennent une charge non récurrente de 310 K€ relatif à un abandon de créances, sauf retour à meilleure fortune, en faveur de la filiale Javry s.r.l., cliente de la société Fountain pour environ 10% de son chiffre d'affaires. Celle-ci a été impactée au niveau de son résultat et de ses capitaux propres par le coût du renforcement de sa structure afin de lui permettre une croissance pérenne et en ligne avec son plan de développement ainsi que par le changement logistique opéré au cours de l'exercice 2023. Cet abandon de créances a donc été consenti afin de permettre à la société Javry s.r.l. de maintenir son équilibre financier et de poursuivre ses activités importantes pour Fountain s.a. au vu du chiffre d'affaires qu'elle représente.

Hors ces éléments non récurrents, les charges et produits financiers nets se sont élevés à un solde net négatif de 4 K€ en 2023 à comparer à +45 K€ en 2022. A noter que les produits des actifs circulants sont pour l'essentiels constitués de produits d'intérêts sur créances sur les filiales.

Le résultat avant impôts s'établit à 139 K€ en 2023 contre -33 K€ en 2022.

La charge d'impôt s'établit à 2 K€ pour les deux exercices.

Le résultat de l'exercice se clôture en 2023 à 137 K€ € contre -35K € en 2022.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



1.1.2.2 Bilan statutaire (après affectation)

(en K EUR)	2023	2022
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT</b>		
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>7.262</b>	<b>7.045</b>
I. Immobilisations incorporelles	160	147
II. Immobilisations corporelles	352	382
III. Immobilisations financières	6.751	6.516
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>5.303</b>	<b>4.643</b>
IV. Créances à plus d'un an	0	0
V. Stocks, Commandes en cours	1.177	1.167
VI. Créances à un an au plus	3.742	3.211
VII. Placements de trésorerie	0	0
VII. Valeurs disponibles	208	193
IX. Comptes de régularisation	177	72
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>12.565</b>	<b>11.688</b>
(en K EUR)	2022	2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3.165</b>	<b>3.028</b>
I. Capital souscrit	3.018	3.018
II. Prime d'émission	802	802
III. Plus-values de réévaluation		
IV. Réserves	1.410	1.410
V. Bénéfice reporté	-2.065	-2.202
VI. Subsidés en capital		
<b>PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
VII.A. Provisions pour risques et charges	11	11
VII.B. Impôts différés	0	0
<b>DETTES</b>	<b>9.388</b>	<b>8.649</b>
VIII. Dettes à plus d'un an	1.596	2.086
IX. Dettes à un an au plus	7.744	6.538
X. Comptes de régularisation	48	25
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>12.565</b>	<b>11.688</b>

Les immobilisations financières sont constituées pour l'essentiel de participations sur les entreprises liées et de créances sur ces mêmes entreprises liées.

Les participations sur entreprises liées présentent une valeur nette de 1.312 K€ au 31 décembre 2023 contre 1.215 K€ au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2022, le solde de 1.215 K€ est constitué de la partie déjà fixée du prix d'acquisition de Javry s.r.l., payé le 1<sup>er</sup> juillet 2022 lors de l'acquisition effective des actions ainsi que du montant du premier « earn-out » versé en avril 2023. Au 31 décembre 2023, le solde a été majoré d'un montant de 96 K€ à verser en avril 2024 au titre du 2<sup>ème</sup> « earn-out ». Le complément de prix à verser en 2025 estimé à un montant de 273 K€ est repris en droits et engagements hors bilan (cf Note 17 Droits et engagements hors bilan infra).

Les créances long terme sur entreprises liées présentent au 31 décembre 2023 une valeur nette de 5.415 K€ par rapport au 31 décembre 2022, soit une hausse de 161 K€ suite au reclassement d'une partie de la créance commerciale sur la filiale Danoise.

Les stocks sont restés stables sur la période malgré la hausse du volume des ventes du groupe Fountain et des augmentations des prix d'achats.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Les créances à un an au plus sont en augmentation à 3.741 K€ par rapport au montant de 3.211 K€ au 31 décembre 2022.

Parmi ces créances, les « Créances commerciales », essentiellement sur les autres sociétés du groupe Fountain, ont augmenté de 2.169 K€ au 31 décembre 2022 à 2.676 K€ au 31 décembre 2023, soit une hausse de 507 K€. Cette augmentation est liée à la hausse de chiffre d'affaires en 2023 par rapport à l'année 2022 mais est aussi compensée par l'augmentation des dettes de cash pooling de 1.085 K€. Ces dettes de cash pooling sont reprises sous la rubrique « Dettes à un an au plus ».

Les autres créances à un an au plus s'élèvent à 1.065 K€ au 31 décembre 2023, en hausse de 23 K€ par rapport au solde de 1.042 K€ au 31 décembre 2022. Ces autres créances sont composées pour l'essentiel d'intérêts sur avances à recevoir des autres sociétés du groupe Fountain.

Les valeurs disponibles s'élèvent à 208 K€ en hausse de 15 K€ par rapport au montant de 193 K€ au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres s'élèvent à 3.165 K€ correspondant au solde de 3.028 K€ au 31 décembre 2022 augmenté du résultat net positif de 137 K€ pour l'exercice 2023.

Les dettes financières à court et long terme de la société au 31 décembre 2023 s'élèvent à 2.205 K€ contre 3.131 K€ au 31 décembre 2022, soit une diminution de -926 K€.

Compte tenu d'une position de trésorerie de 208 K€ au 31 décembre 2023, contre 193 K€ au 31 décembre 2022, la dette financière nette s'élève au 31 décembre 2023 à 1.997 K€ à comparer à 2.938 K€ au 31 décembre 2022, soit une diminution de 941 K€ par rapport au 31 décembre 2022.

La situation au 31 décembre 2023 comprend en outre la dette du 2ème earn-out de 96 K€ à verser en avril 2024 relative à l'acquisition de la société Javry s.r.l. au 1<sup>er</sup> juillet 2022 reprise en « Autres dettes » à un an au plus.

Les dettes commerciales s'élèvent à 2.723 K€, en hausse de 320 K€ ou 13% par rapport à la situation au 31 décembre 2022 et ne souffrent de quasi aucun retard de paiement sauf cas de contestation éventuelle. Fountain continue à respecter ainsi ses engagements vis-à-vis de ses fournisseurs. L'augmentation constatée de ces dettes résulte de l'augmentation du volume des achats pour vente.

Les autres dettes s'élèvent à 4.411 K€ au 31 décembre 2023, en hausse de 1.322 K€ par rapport au solde au 31 décembre 2022. Ces dettes sont constituées pour l'essentiel des dettes de cash-pooling et autres dettes en compte courant vis-à-vis de sociétés du groupe, soit 3.996 K€ au 31 décembre 2023, à comparer à 2.734 K€ au 31 décembre 2022 et de la dette d'earn-out à moins d'un an relative à l'acquisition de la société Javry s.r.l. au 1er juillet 2022 pour 96 K€ (cf. supra).

#### 1.1.2.3 Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social était resté inchangé par rapport au 31 décembre 2022 et s'élevait à 3.017.652,27 €, représenté par 5.977.293 actions conférant un droit de vote, en telle sorte que le dénominateur ou nombre total de droit de vote existant est de 5.977.293.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



*1.1.2.4 Règles d'évaluation*

Les règles d'évaluation appliquées au 31 décembre 2023 sont identiques à celles adoptées pour l'établissement des comptes statutaires annuels au 31 décembre 2022.

La Société teste annuellement si les actifs immobilisés financiers doivent être dépréciés. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette de l'immobilisation est supérieure à sa valeur économique, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge de réduction de valeur sur la période. Aucune charge de réduction de valeur n'a dû être constatée ni en 2023 et ni en 2022 (Cf. la note 1 aux états financiers consolidés infra).

*1.1.3 Recherche et développement*

Aucune dépense de recherche et développement au sens de l'IAS 38 n'a été encourue, ni comptabilisée à l'actif du bilan consolidé. De même aucune dépense de recherche et développement n'a été encourue, ni comptabilisée à l'actif du bilan statutaire.

*1.1.4 Affectation du résultat*

Au terme de l'exercice, le résultat statutaire de la société s'élève à 137.024,91 €. Le résultat reporté de l'exercice précédent étant de -2.201.872,23 €, le résultat à affecter au 31 décembre 2023 s'élève à -2.064.847,32 €.

Sous réserve de votre approbation, le Conseil vous propose d'affecter ce bénéfice comme suit :

Dividende :	0,00 EUR
Dotations à la réserve légale :	0,00 EUR
Résultats reportés :	-2.064.847,32 EUR

*1.1.5 Succursales*

La société n'a pas de succursale.

*1.1.6 Evénements importants survenus au cours de l'exercice*

En février 2023, la société a obtenu un accord de principe avec les banques ING Belgium et BNP Paribas Fortis, Wallonie-Entreprendre et la Région Wallonne et QuaeroQ, son actionnaire de référence principal, sur le ré-étalement des échéances de remboursements sur certains crédits.

Pour rappel, les modalités de remboursement des nouveaux plans ont été détaillées dans le rapport annuel 2022 au point 3.1.7 Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice 2022.

Dans ce même accord, les covenants bancaires relatifs aux dettes bancaires d'ING Belgium et de BNP Paribas Fortis ont été redéfinis comme suit :



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



**Covenants**

K EUR	Jun-23	Dec-23	Jun-24	Jun-25	Dec-25
<b>EBITDA</b>					
Covenant	545	1.046	1.090	2.165	1.553
<b>Dette financière nette</b>					
Covenant	7.897	7.102	6.461	4.888	3.322

Cet accord de principe a été confirmé par des conventions signées avec ING Belgium et BNP Paribas Fortis le 17/03/2023 et avec QuaeroQ le 29/03/2023 et par la notification de la décision de Wallonie-Entreprendre et la Région Wallonne du 31/03/2023.

Au 30 juin 2023, la société a procédé, comme le permet la norme IFRS3 – Business Combinations, à l'allocation du goodwill d'acquisition de la société Javry et ce, dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition.

En conséquence de cet exercice, les comptes consolidés de 2022 ont été retraités pour tenir compte de l'allocation du goodwill sur les actifs incorporels que sont la Marque et le Portefeuille clients, de la prise en compte des passifs d'impôts différés relatifs à l'activation de ces actifs incorporels ainsi que des amortissements de ceux-ci sur le second semestre 2022.

L'impact de cette correction sur la clôture des comptes 2022 s'élève à -66 K€ sur les capitaux propres au 31 décembre 2022. Les résultats de l'allocation du goodwill ainsi que l'impact de la révision sur les comptes 2022 sont présentés dans la note 4 relative à la norme IFRS 3 – Business combinations.

En date de 12 septembre 2023, la société a reçu de la part de Monsieur Frédéric Tiberghien une notification l'informant que par suite de son rachat de 300.000 actions hors bourse, il avait franchi à la hausse le seuil de participation de 20%. Il détient désormais en nom propre 1.243.335 actions soit 20,80% des 5.977.293 actions actuellement en circulation et via sa société Dare-Consulting SRL, qu'il contrôle, 32.259 actions soit 0,54% des 5.977.293 actions actuellement en circulation.

Le même jour, la société a également reçu une notification de la société Raja-Invest bv, représentée par Monsieur Bruno Berlangé, l'informant que suite à la cession de 300.000 actions hors bourse, elle a franchi à la baisse le seuil minimum de participation de 5%. Raja-Invest b.v. détient à la date de la notification 185.316 actions soit 3,10% des 5.977.293 actions en circulation.

Enfin, en date du 20 septembre 2023, la société a également reçu une notification de la part de la société Alychlo n.v., société contrôlée par Marc Coucke, l'informant qu'elle avait franchi à la hausse le seuil de participation de 10%. Elle détient désormais 675.688 actions, soit 11,30% des 5.977.293 actions actuellement en circulation. Monsieur Mar Coucke détient également 37.550 actions en nom propre, soit 0,63% des actions en circulation.

#### 1.1.7 Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Début 2024, la société s'est adjoint un nouveau partenaire bancaire et a conclu un nouveau financement à hauteur de 600 k€ (dont 100 k€ à court terme) de manière à garantir la trésorerie nécessaire à l'activité durant les prochains exercices.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION



### 1.1.8 Perspectives futures

Sous l'impulsion du nouveau CEO, le groupe met actuellement en place son nouveau plan marketing et finalise les derniers recrutements au sein des équipes commerciales, de support terrain et marketing. Le groupe projette de continuer en 2024 à faire évoluer son offre commerciale pour poursuivre sa croissance rentable et durable.

De son côté, la marque Javry, déjà bien implantée en Belgique francophone, va poursuivre son développement en Flandre et en France. Les équipes ont affiné, au cours du dernier trimestre 2023, la stratégie de marketing digitale de la marque, lui permettant d'entrer dans une nouvelle phase de croissance dès les premiers mois de l'année. Avec Javry, la mission du groupe est de promouvoir la consommation de café éthique et écologique en Europe en fournissant aux entreprises une solution café de haute qualité, éthique et respectueuse de l'environnement.

*« L'acquisition de Javry a apporté une dimension supplémentaire à l'approche commerciale du groupe Fountain », souligne Jean-Philippe Faligot. « Les deux sociétés se complètent, avec d'une part l'expertise de Fountain et la qualité de son service après-vente, et de l'autre Javry, avec sa marque digitale et le rayonnement de ses valeurs éthiques et éco-responsables. Ensemble, les deux marques proposent un éventail complet de produits et services s'adaptant aux besoins des entreprises. »*

Le Conseil d'Administration est confiant que la stratégie et les mesures mises en place sont de nature à assurer une croissance entre 5 et 10 % de l'activité et une amélioration de la rentabilité sur l'exercice 2024.

Le chiffre d'affaires budgété en 2024 s'élève à 32,1 M€, en hausse de 3,0 M€ soit 10,4% par rapport à 2023. Cette augmentation du chiffre d'affaires est attendue du développement de la clientèle et des augmentations de prix nécessaires.

### 1.1.9 Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Comme décrit précédemment, un nouveau financement à hauteur de 600 K€ a pu être conclu début 2024. Celui permettra à la société de soutenir sa croissance et son développement au cours de l'année 2024.

D'autre part, la forte dynamique commerciale soutenue par la tendance actuelle du marché favorisant le retour des employés au bureau, et la valorisation de la « Pause-café » dans un environnement agréable, avec du café de qualité continue de porter ses fruits. En effet, le chiffre d'affaires consolidé 2023 s'est élevé à 29,0 M€ en hausse de 4,4 M€, soit +18,0% par rapport à celui de 2022. A périmètre constant, la progression du chiffre d'affaires est solide à +13,1% ou + 3,1 M€. Fountain vise un chiffre d'affaires consolidé en 2024 de l'ordre de 32 M€, soit une croissance +10%, avec la poursuite de l'augmentation de l'EBITDA. Le chiffre d'affaires des 2 premiers mois de 2024 est en ligne avec le budget. Le chiffre d'affaires de la société Fountain s.a., fournisseur quasi unique de ses filiales de distribution suit la tendance de l'évolution du chiffre d'affaires consolidé.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

Les principaux coûts susceptibles d'impacter les prévisions financières en 2024 et au-delà concerne les éléments suivants :

- Hausse des prix d'achats
- Hausse des coûts de ressources humaines
- Hausse des coûts de transports.
- Hausse des coûts d'énergie des bâtiments
- Hausse générale des prix

Par ailleurs, Fountain a pour politique de répercuter les hausses de prix des marchandises mais aussi des coûts d'exploitation dans ses prix de vente.

En ce qui concerne l'impact du conflit en Ukraine, Fountain n'est pas directement affectée par ce conflit. En effet, Fountain n'a aucun client ni fournisseur dans les pays concernés directement par le conflit et les produits tels que le café, le thé, le cacao ne proviennent pas de la zone de conflit.

#### 1.1.10 Justification de l'application comptable des règles de continuité

Les prévisions de trésorerie établies sur base du plan stratégique à 5 ans confirment que la continuité des activités est assurée sur une période d'au moins 12 mois à dater du présent rapport pour autant que le marché reste opérationnel durant cette période et ne soit pas à nouveau affecté durement par des mesures sanitaires ou autres.

Le plan financier consolidé du groupe Fountain pour les exercices 2024 à 2028 est établi sur base des hypothèses suivantes :

- Une croissance annuelle de chiffre d'affaires sur l'ensemble de ses activités de vente de 10% en 2024 (notamment par le déploiement de la marque Javry SRL sur les nouvelles géographies dès le début de l'année), 7% en 2025, 6,5% en 2026, 6,3% en 2027 et de 5,7% en 2028.
- Une légère amélioration du taux de marge brute sur chiffre d'affaires en 2024 et le maintien de ce taux de marge brute malgré les hausses de coûts possibles sur les années suivantes, le principe étant que les hausses de prix subies soient répercutées systématiquement sur les prix de vente. La hausse du taux de marge en 2024 sera réalisée par une hausse des prix de vente des consommables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et par une meilleure stratégie d'achat de certains produits.
- Une hausse des coûts d'exploitation (autres que les coûts des ventes) de l'ordre de 7,5% en 2024 , de 5,6 % en 2025, et de 3,9 % en 2026 et 5,3% par an ultérieurement. Ces évolutions de coûts s'expliquent comme suit :
  - Ressources humaines :  
Renforcement important des équipes commerciales et marketing en priorité afin de soutenir la croissance ainsi que des équipes de gestion dans les fonctions déforcées suite à certains départs.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



- Frais de transport : poursuite de l'optimisation de la politique de livraison des produits mais en hausse en conséquence de l'augmentation attendue du chiffre d'affaires.
- Frais de véhicules : poursuite de l'optimisation des coûts mais en hausse suite au renforcement des équipes.
- Dépenses marketing : en nette hausse également afin de soutenir la croissance du plan financier.
- ... etc.

Sur base de ces prévisions de développement de l'activité, de la trésorerie et compte tenu du nouveau financement obtenu début 2024 (cf. point « 3.1.7 Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice » ci-avant) le financement des activités du groupe et de la société est assuré par la trésorerie existante et les capacités génératrices de trésorerie de l'activité ; la continuité de l'activité est ainsi confirmée.

Ces hypothèses de croissance de l'évolution de son chiffre d'affaires et des coûts d'exploitation semblent raisonnables et confirment que :

- la trésorerie resterait positive en 2024 et au-delà,
- les remboursements des financements seraient assurés,
- le résultat 2024 serait positif et les capitaux propres à fin 2024 seraient en augmentation,
- les covenants bancaires d'Ebitda et de dette financière nette seraient respectés aux 2 échéances de 2024,

A titre de mesure de sensibilité, des projections financières ont été établies dans les cas où la croissance annuelle du chiffre d'affaires serait réduite de 1% et dans le cas où cette même croissance serait réduite de 3%.

Dans l'hypothèse où la croissance annuelle du chiffre d'affaires serait réduite de 1%, i.e. à 9,4% en 2024, 6% en 2025, 5,5% en 2026, 5,3% en 2027 et de 4,7% en 2028 :

- les covenants bancaires d'Ebitda et de dette financière nette seraient atteints au 30/06/2024 et au 31/12/2024,
- la trésorerie resterait positive en 2024 et au-delà,
- les actifs d'impôts différés seraient réduits d'un montant de l'ordre de 0,3 K€ du fait de la réduction des résultats futurs avant impôts.
- le résultat net resterait positif et les capitaux propres seraient toujours en croissance.

Dans l'hypothèse où la croissance annuelle du chiffre d'affaires serait réduite de 3% en 2024, i.e. à 7,4% en 2024, 4% en 2025, 3,5% en 2026, 3,3% en 2027 et de 2,7% en 2028 :

- le covenant bancaire d'Ebitda ne serait plus atteint au 30/06/2024 (-14K€) et au 31/12/2024 (-372 K€),
- le covenant bancaire de dette financière nette serait atteint aux 2 échéances de 2024,
- la trésorerie deviendrait négative à partir de décembre 2025 et au-delà,
- les actifs d'impôts différés seraient réduits d'un montant de l'ordre de 0,7 K€ du fait de la réduction des résultats futurs avant impôts.
- Le résultat net resterait positif et les capitaux propres seraient toujours en légère croissance.

En complément d'information, il convient de noter que la réduction du taux de croissance du chiffre d'affaires de 1% la première année correspondrait à une baisse du taux de marge d'EBITDA de 0,5%, passant de 7,5% à 7% et qu'une réduction de 3% du taux de croissance du chiffre d'affaires également au cours de



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION



la première année correspondrait à une baisse du taux de marge d'EBITDA de 1,6%, passant ainsi de 7,5% à 5,9%.

Pour rappel, les données financières de cette analyse de sensibilité ci-avant ne sont que des projections hypothétiques.

A titre informatif, le chiffre d'affaires à fin février 2024 est en ligne avec le budget de la période.

Ces prévisions n'échappent toutefois pas aux risques divers qui sont exposés dans le rapport de gestion.

### 1.2 Gouvernance

#### 1.2.1 Charte de gouvernance d'entreprise

#### 1.2.2 Conseil d'Administration

##### 1.2.2.1 Composition

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 6 administrateurs, dont 3 administrateurs indépendants. Les critères d'évaluation de l'indépendance des administrateurs sont ceux retenus par le Code belge de Gouvernance d'Entreprise de 2020.

La composition du Conseil d'Administration a été la suivante en 2023.

- **Sparaxis s.a.**, représentée par Isabelle Devos, Administrateur - cooptée par le Conseil d'Administration le 26 janvier 2024 en remplacement de **Wallonie-Entreprendre s.a.**, représentée également par Isabelle Devos, administrateur. La nomination de Sparaxis s.a. comme administrateur sera proposée à l'assemblée générale du 27 mai 2024.  
Pour rappel, le mandat de Wallonie-Entreprendre venait à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2022 et avait été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2025.  
Isabelle Devos est Conseiller et Analyste de Financement à la Sogepa et administrateur de sociétés.
- **Valor Conseil s.r.l.**, représentée par Valérie Clar-Baïssas – cooptée par le Conseil d'Administration du 15 avril 2024 en remplacement de Madame **Valérie Clar-Baïssas**, administratrice indépendante depuis l'assemblée générale du 27 mai 2019. La nomination de Valor Conseil s.r.l. comme administrateur sera proposée à l'assemblée générale du 27 mai 2024.  
Pour rappel, le mandat de Madame Clar-Baïssas venait à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2023 et avait été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2026.  
Valérie Clar-Baïssas est Directrice des financements du Groupe Econocom
- **Dare-Consulting s.r.l.**, représentée par Frédéric Tiberghien, a été nommée administrateur indépendant à l'assemblée générale ordinaire du 8 septembre 2020. A la suite de cette assemblée générale, le même jour, il a été nommé président par le conseil d'administration en remplacement de Vander Putten Philippe SComm. Son mandat vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2024.  
Frédéric Tiberghien est administrateur de sociétés.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

- **Raja-Invest b.v.**, représentée par Bruno Berlangé, administrateur nommé à l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2020. Son mandat venait à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2023 et a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2025  
Raja-Invest a présenté sa démission au Conseil d'Administration le 7 août 2023 qui l'a accepté. Son mandat s'est terminé le 30 novembre 2023.
- **Othilie Nicod – Entrepreneur individuel**, représentée par Othilie Nicod, administrateur indépendante nommée par l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2022 et dont le mandat vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2025
- **Quaeroq n.v.**, représentée par Dirk de Weghe, administrateur nommé à l'assemblée générale du 30 mai 2023. Son mandat vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2026.
- **The Multiplier b.v.**, représentée par Axel Vuylsteke, administrateur indépendant – coopté en remplacement de Raja-Invest b.v. lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 janvier 2024. La nomination de la société The Multiplier comme administrateur indépendant sera proposée à l'assemblée générale du 27 mai 2024.

Le secrétariat du Conseil d'Administration a été assuré par VanGils Consulting b.v., représentée par Pierre Gillis, C.F.O..

Lors de la proposition de nouveaux administrateurs, le Conseil prend en considération tous les critères applicables à l'évaluation de l'indépendance de ceux-ci et détermine sur la base des renseignements fournis par tous les administrateurs sur leur relation avec le Groupe Fountain, sont indépendants.

Compte tenu de l'acquisition en mai 2021 par Frédéric Tiberghien, représentant de Dare-Consulting srl, présidente du conseil d'administration de plus de 10,0% des actions constituant le capital de la société, le conseil d'administration a estimé que Dare-Consulting srl n'est plus considéré comme administrateur indépendant.

Le Conseil est donc composé de 3 administrateurs indépendants en les personnes de Valerie Clar-Baïssas représentant la société Valor Conseil s.r.l., Othilie Nicod – Entrepreneur individuel et Axel Vuylsteke représentant la société The Multiplier b.v. et de 3 administrateurs non indépendants, Dare-Consulting s.r.l., Sparaxis s.a. et Quaeroq b.v..

#### 1.2.2.2 *Rôle et fonctionnement*

Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que le nécessite la gestion de la société. En temps normal, il tient 6 réunions par an.

Les statuts prévoient que les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix du Président du Conseil ou de son remplaçant est prépondérante.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Pour ce qui concerne l'exercice de ses responsabilités et de suivi, au minimum, le conseil d'administration:

- suit les résultats commerciaux et financiers de manière régulière, en lien avec la stratégie de la société;
- contrôle et examine l'efficacité des comités du Conseil d'Administration ;
- prend toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication, en temps utile, des états financiers et des autres informations significatives, financières ou non financières, communiquées aux actionnaires et actionnaires potentiels ;
- approuve un cadre référentiel de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Comité de Gestion ;
- examine la mise en œuvre de ce cadre référentiel en tenant compte de l'examen réalisé par le Comité d'Audit ;
- supervise les performances du commissaire et/ou du réviseur d'entreprises et supervise la fonction d'audit interne, en tenant compte de l'examen réalisé par le Comité d'Audit ;
- décrit les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société.

Les compétences principales du Conseil d'Administration sont les suivantes : définition de la stratégie, approbation des budgets annuels et pluri-annuels, nominations et rémunérations du Comité de Gestion, fixation des règles d'évaluation, suivi des résultats, engagements financiers à long terme, fusions, acquisitions, alliances stratégiques, désinvestissements, attribution de stock-options, arrêtés des comptes annuels et consolidés, ....

Le Conseil d'Administration se charge également d'organiser un contrôle efficace externe et interne de la société.

Le Conseil d'Administration est informé périodiquement des résultats des ventes, du compte de pertes et profits, de la situation de trésorerie, des investissements ainsi que de tous les éléments pertinents lui permettant d'évaluer l'évolution et la performance de la société.

Le Conseil d'Administration reçoit en outre pour chaque sujet toutes les informations utiles qui lui permettront de prendre les décisions dans les domaines qui lui sont attribués.

Le Conseil d'Administration s'assure que ses obligations vis-à-vis de tous les actionnaires soient comprises et remplies. Il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses responsabilités.

Le Conseil d'Administration a notamment prévu la possibilité pour ses membres de faire appel à des experts indépendants aux frais de la société.

Le Conseil d'Administration a également défini une procédure concernant les informations internes qui doivent être fournies à tous ses membres.

Le Conseil a par ailleurs approuvé les règles concernant l'exercice de la fonction d'administrateur, ainsi que celles relatives à la tenue des réunions du Conseils d'Administration.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION****1.2.3 Comité de Nominations et de Rémunérations**

Comme indiqué ci-avant, en date du 18 juin 2018, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes avec effet au 1er juillet 2018 faire usage des exemptions prévues par les articles 7:99 et 7:100 du Code des Sociétés et des Associations et de faire assumer par le conseil d'administration les rôles du comité d'audit et du comité de nominations et de rémunérations.

**1.2.4 Comité d'Audit**

Comme indiqué ci-avant, en date du 18 juin 2018, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes avec effet au 1er juillet 2018 faire usage des exemptions prévues par les articles 7:99 et 7:100 du Code des Sociétés et des Associations et de faire assumer par le conseil d'administration les rôles du comité d'audit et du comité de nominations et de rémunérations.

Le Conseil d'Administration est composé de personnes compétentes en matière de gestion financière, de comptabilité et d'audit interne, de droit des sociétés et de corporate governance en les personnes d'Isabelle Devos, représentante permanente de Sparaxis s.a. et de Valérie Clar-Baïssas représentant la société Valor Conseil s.r.l.

Isabelle Devos est diplômée en Administration des Affaires ainsi qu'en Cambisme et Finance internationale; elle est Senior Invest Manager chez Wallonie-Entreprendre s.a. (née de la fusion des sociétés publiques de financement SOGEP s.a., SRIW s.a. et SOWALFIN s.a. depuis le 01/01/2023) et administratrice de sociétés. Valérie Clar-Baïssas est diplômée en administration des affaires et titulaire d'un Master en Business International de l'Université de Paris IX ; après avoir travaillé en banque chez BNP Paribas, elle est directrice des financements du Groupe ECONOCOM.

Le CEO, le CFO, les auditeurs externes et tout membre de la direction ou du contrôle de gestion du groupe peuvent être invités à participer aux réunions du Conseil d'administration statuant sur les questions d'audit.

Au moins deux fois par an, le conseil d'administration rencontre les auditeurs externes pour procéder à un échange de vues sur toute question relevant de son règlement d'ordre intérieur et sur tout autre problème mis en évidence par le processus d'audit et, en particulier, les faiblesses significatives du contrôle interne.

En effet, au moins une fois par an, le conseil d'administration examine les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Comité de Gestion pour s'assurer que les principaux risques sont correctement identifiés, gérés et portés à connaissance.

Le Conseil d'Administration a également prévu un dispositif spécifique par lequel le personnel de la société peut confidentiellement faire part directement au Président du Conseil d'Administration de ses préoccupations à propos d'irrégularités éventuelles en matière de rapportage financier ou d'autres sujets.

En 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni à plus de 2 reprises sur des questions d'audit, dont, pour l'essentiel, sur l'évolution des activités dans le cadre du financement des opérations, le budget, les comptes semestriels et annuels, la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, le risque de trésorerie et la continuité de l'activité du Groupe telle que préparée par le management.



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION



### 1.2.5 Comité de Gestion

En 2023, Le Comité de Gestion était composé du CEO, du CFO, du CTO, du CSCO et de la DRH.

Le CEO assure la communication régulière avec le Président du Conseil d'Administration et coordonne les actions du Comité de Gestion. Le CEO ne peut être Président du Conseil d'Administration.

Le Comité de Gestion, au minimum :

- est chargé de la conduite de la société ;
- met en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'Administration en tenant compte des valeurs de l'entreprise, de ses politiques clés et des risques qu'elle accepte de prendre ;
- met en place un système de contrôles internes (systèmes d'identification, d'évaluation, de gestion et de suivi des risques financiers et autres), basés sur le cadre référentiel approuvé par le conseil d'administration, sans préjudice du rôle de suivi du Conseil d'Administration ;
- soumet au Conseil d'Administration la préparation exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte des états financiers, conformément aux normes comptables et aux politiques de la société ;
- prépare la communication adéquate des états financiers et des autres informations significatives financières et non financières de la société ;
- soumet au Conseil d'Administration une évaluation objective et compréhensible de la situation financière de la société ;
- fournit en temps utile au Conseil d'Administration toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations ;
- est responsable à l'égard du Conseil d'Administration et lui rend compte de l'exercice de ses fonctions.

En 2023, le Comité de gestion était composé comme suit :

- Altiperf s.a.s., représentée par Michel Milcent, CEO, nommé le 17 décembre 2020 avec effet au 1er janvier 2021 et ayant démissionné avec effet à mi-septembre 2023,
- Jean-Philippe Faligot, CEO depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- VanGils Consulting b.v., représentée par Pierre Gillis, CFO depuis septembre 2022
- Estelle Venant, Directeur achats, production et technique, depuis le 2 janvier 2023,
- Estelle Tissier Dalla-Torre, Directrice des ressources humaines, depuis janvier 2016,
- Raja-Invest b.v., représentée par Bruno Berlangé, CTO, depuis fin janvier 2020 , ayant démissionné avec effet au 30 novembre 2023.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



Membres du Comité de gestion	Fonction	Date d'entrée	Date de sortie
Altiperf s.a.s., représentée par Michel Milcent	CEO	01/01/2021	15/09/2023
Jean-Philippe Faligot	CEO	01/09/2023	-
VanGils Consulting b.v., représentée par Pierre Gillis	CFO	01/09/2022	-
Estelle Venant	CSCO	01/01/2023	-
Estelle Tissier	Directrice des Ressources Humaines	01/01/2016	-
Raja-Invest b.v., représentée par Bruno Berlangé	CTO	27/01/2020	30/11/2023

**1.2.6 Diversité au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif**

Cette section reprend les informations requises conformément aux articles 3:32, §2 et 3:6, §2, 6° du CSA.

**1.2.6.1 Diversité au sein du Conseil d'Administration**

En ce qui concerne la composition du Conseil d'Administration, les exigences légales en vigueur en Belgique relatives à la diversité des genres sont appliquées et ont été intégrées au processus de recrutement et de nomination des membres du Conseil. En cas de remplacement ou de désignation d'un membre du Conseil d'Administration, Fountain vise systématiquement à améliorer la mixité du Conseil. Par ailleurs, compte tenu de la part importante des activités de Fountain en France, le Conseil d'Administration attache aussi une importance particulière à intégrer en son sein des personnes ayant la connaissance du marché français. Ainsi, le Conseil est actuellement composé de 6 membres, dont 3 femmes et 3 hommes et dont 4 Belges et 2 Français.

Genre	Hommes	Femmes		
# Personnes	3	3		
Age	40 à 50	50 à 60	> 60	
# Personnes	3	3		
Nationalité	Belge	Française	Autre	
# Personnes	4	2		
Années dans la fonction	< 5 ans	de 5 à 10 ans	de 10 à 20 ans	> 20 ans
# Personnes	5	1		

**1.2.6.2 Diversité au sein du Comité de Gestion**

Fountain vise également à promouvoir la diversité des genres et des expériences au sein du Comité de Gestion. Par ailleurs, comme pour le Conseil d'Administration, Fountain s'efforce également d'intégrer au sein du Comité de Gestion des personnes ayant la connaissance et la sensibilité des 2 marchés les plus importants de Fountain à savoir la France et la Belgique. Actuellement, le Comité de Gestion est composé de 5 membres dont 2 femmes et 3 hommes et dont 3 Français et 2 Belges.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



Genre	Hommes	Femmes		
# Personnes	3	2		
Age	40 à 50	50 à 60	> 60	
# Personnes	2	3		
Nationalité	Belge	Française	Autre	
# Personnes	2	3		
Années dans la fonction	< 5 ans	de 5 à 10 ans	de 10 à 20 ans	> 20 ans
# Personnes	4	1		

### 1.2.7 Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Le système de contrôle interne mis en place se caractérise par les éléments suivants :

- Établissement d'un budget annuel mensualisé pour chaque entité constituant le groupe
- Engagement du groupe sous condition de doubles signatures dans les limites des pouvoirs définis par le conseil d'administration du Groupe et principalement délégués à la direction générale et financière du groupe.
- Système de procédures internes visant à garantir le bon fonctionnement du Groupe, dont principalement :
  - Définition des pouvoirs d'engagement en matière de contrats commerciaux, de contrat fournisseur, d'engagement de ressources humaines et de modification des conditions de rémunérations,
  - Gestion des accès aux systèmes informatiques de gestion des données.
- Analyses périodiques (hebdomadaires, mensuelles suivant les transactions et les types d'informations) de l'évolution des différentes entités du groupe par le Contrôle de Gestion et le Comité de Gestion.

### 1.2.8 Opérations avec les parties liées

Conformément aux recommandations du Code belge de Gouvernance d'Entreprise, la société a adopté des règles de conduite relatives aux opérations avec une personne liée qui contiennent des exigences applicables aux membres du Conseil et au Comité de Gestion, en plus des exigences en matière de conflits d'intérêts.

Le prêt d'actionnaire de QuaeroQ pour un montant de 300 K€, dont le remboursement était prévu en 12 trimestrialités de 25.000 € de mars 2023 à décembre 2025, a été modifié par un moratoire signé le 29 mars 2023 et sera remboursé par un versement global de 300.000 € le 31 décembre 2025.

Le prêt de l'administrateur Wallonie-Entreprendre, lui-même représentant la Région Wallonne, dont le remboursement était prévu en 5 trimestrialités égales de 46.875 € K€ de mars 2023 à mars 2024, a été modifié par un moratoire signé le 31 mars 2023 et sera remboursé en 11 trimestrialités égales de 8.523 € de mars 2023 à septembre 2025 et le solde de 140.625 € sera remboursé le 31 décembre 2025.

Le prêt complémentaire de Wallonie-Entreprendre pour un montant de 625 K€, dont le remboursement était prévu en 12 trimestrialités quasi égales de mars 2023 à décembre 2025, a également été modifié par un moratoire signé le 31 mars 2023 et sera remboursé en 11 trimestrialités égales de 36.932 € de mars 2023 à septembre 2025 et le solde de 218.750 € sera remboursé le 31 décembre 2025.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION



Le 5 janvier 2023, le conseil d'administration a confié à son président, Dare Consulting srl, représentée par Frédéric Tiberghien, une mission temporaire de support aux fonctions centrales du groupe. Après analyse, le conseil d'administration a considéré que l'opération était une opération habituelle et répondait aux conditions et garanties normales de marché pour les opérations de même nature et que dès lors la procédure des articles 7:96 et 7:97 ne trouvait pas à s'appliquer.

Les prestations ont été rémunérées moyennant facturation au taux journalier de 1.250 €. Dans ce contexte, Dare Consulting srl a facturé Fountain un montant total d'honoraires de 46.250 € pour 37 jours de prestations. La mission limitée de support opérationnel a débuté le 6 janvier 2023 pour s'achever le 31 août 2023.

### 1.2.9 Conflits d'intérêts

Le Conseil n'a eu à connaître de résolutions mettant en cause les dispositions des articles 7 :96 et 7 :97 du Codes des Sociétés et Associations.

### 1.2.10 Mandats - Propositions de nominations

Le Conseil d'Administration propose les décisions suivantes à l'Assemblée Générale du 27 mai 2024.

#### 1. Mandat d'Administrateurs :

Le mandat de Dare-Consulting s.r.l., représentée par Frédéric Tiberghien, administrateur et Président du conseil d'administration vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2024.

Le conseil d'administration propose également la nomination des sociétés :

- The Multiplier b.v. représentée par Axel Vuylsteke,
- Sparaxis s.a., représentée par Isabelle Devos
- Valor Conseil s.r.l., représentée par Valérie Clar-Baïssas

comme administrateur. Pour rappel, les sociétés The Multiplier b.v. et Sparaxis s.a. ont été cooptées par le conseil d'administration en sa séance du 26 janvier 2024 et la société Valor Conseil s.r.l. a été cooptée par le conseil d'administration en sa séance du 15 avril 2024..

Le Conseil d'Administration fait les propositions suivantes de nomination.

*Proposition de décision* : « L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Dare-Consulting s.r.l. est arrivé ce jour à échéance. En conséquence, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société Dare-Consulting s.r.l., ayant son siège social sis 42 Drève du Caporal à B-1180 Uccle, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0874.868.833, ayant comme représentant permanent Monsieur Frédéric Tiberghien, enregistré au registre national sous le numéro 70.09.11-167.66 pour la période courant à partir de ce jour et venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2026. »



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



*Proposition de décision :* « L'Assemblée décide de nommer comme administrateur la société Sparaxis s.a., sise 13 Avenue Maurice Destenay à 4000 Liège, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 425.116.307, avec comme représentant permanent Madame Isabelle Devos, pour la période courant à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023 et venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2025. L'Assemblée précise que cette nomination est effectuée **en remplacement du mandat** de la société Wallonie-Entreprendre S.A. sise 13 Avenue Maurice Destenay à 4000 Liège, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 793.630.244, également représentée par Madame Isabelle Devos. »

*Proposition de décision :* « L'Assemblée décide de nommer comme administrateur indépendant la société Valor Conseil s.r.l., sise 19 Avenue Alphonse XIII à 1180 Uccle, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 1005.375.997, avec comme représentant permanent Madame Valérie Clar-Baïssas, pour la période courant à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024 et venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2025.

L'Assemblée précise que cette nomination est effectuée **en remplacement du mandat** de Madame Valérie Clar-Baïssas, enregistrée au registre national sous le numéro 65.05.01-692.96 et domiciliée Avenue Alphonse XIII, 19 à 1180 Uccle. »

*Proposition de décision :* « L'Assemblée décide de nommer comme administrateur indépendant la société The Multiplier b.v., sise Leuvensebaan, 118, à 3040 Ottenburg, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 711.949.019, avec comme représentant permanent Monsieur Axel Vuylsteke, enregistré au registre national sous le numéro 77.08.02-207.48 et domicilié Leuvensebaan, 118, à 3040 Ottenburg pour la période courant à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023 et venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2026. L'Assemblée confirme que la société The Multiplier, représentée par Monsieur Axel Vuylsteke répond aux critères d'indépendance. »

**2. Mandat de Commissaire :**

Le mandat de commissaires aux comptes statutaires et consolidés de la société BDO Réviseurs d'Entreprises S.R.L. représentée par Christophe Colson vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2024.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale, après mise en œuvre d'un processus d'appel d'offre publique (conformément à l'article 3:61 §3 du CSA), de renouveler ce mandat.

*Proposition de décision :* « L'Assemblée constate que le mandat de commissaire aux comptes de la société BDO Réviseurs d'entreprises s.r.l. est arrivé à échéance ce jour. En conséquence, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes consolidés et statutaires de la société BDO Réviseurs d'entreprises s.r.l., sise Da Vinciloan 9 /E.6 à 1935 Zaventem, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0431.088.289 et inscrite à l'institut des réviseurs d'Entreprises sous le numéro

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

*B00023. Elle est représentée par Christophe Colson, inscrit à l'institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro A02033 et le montant des honoraires annuels statutaires est fixé à 70.000 € hors TVA indexable annuellement, pour 3 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2026.»*

### 1.3 Rapport de rémunérations

#### 1.3.1 Politique de rémunération

En date du 18 juin 2018, le Conseil d'Administration a pris la décision de faire usage des exemptions prévues par les articles 7:99 §3 et 7:100 §4 du Code des Sociétés et des Associations et faire assumer par le conseil d'administration le rôle du comité de nomination et de rémunération.

En conséquence, à compter du 1er juillet 2018, le Comité de Nomination et Rémunération, a été fusionnés dans le Conseil d'Administration qui en a repris les responsabilités.

La politique de rémunération est revue sur base annuelle par le Conseil d'Administration. Cette dernière est en adéquation avec le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 ainsi que la Charte de Gouvernance d'Entreprise 2020 du Groupe Fountain. Les rémunérations individuelles des administrateurs et membres du Comité de Gestion sont fixées sur base des pratiques et normes du marché. Pour ce faire, le Conseil d'Administration peut s'appuyer sur des études indépendantes publiées pour les administrateurs (entre autres par l'association Guberna) et pour les membres du Comité de Gestion par les sociétés spécialisées dans le secteur du recrutement. Le Conseil d'Administration établit une proposition de rémunération, la discute et la vote.

##### 1.3.1.1 Rémunérations des Administrateurs

Les mandats des Administrateurs sont rémunérés au moyen d'une rémunération fixe annuelle pour autant que les Administrateurs aient un taux de présence de plus de 50% aux réunions et de jetons de présence.

Les mandats d'Administrateurs exécutifs

Aucun bonus ou rémunération variable n'est prévu.

Le Conseil d'Administration a opté, dans le courant de l'année 2020, de ne pas attribuer de rémunération en actions aux Administrateurs et ce compte tenu de la petite taille du Groupe, du peu de liquidité sur le titre, de la faible importance des montants concernés et de la technicité de l'opération. Il a cependant demandé à ses Administrateurs de souscrire à l'augmentation de capital réalisée en 2020 afin de s'assurer que ceux-ci s'inscrivent également dans une perspective d'actionnaires à long terme de la société.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour des durées de 3 à 6 ans.

Pour l'exercice 2023, ces rémunérations sont détaillées aux points 3.3.3 ci-dessous.

##### 1.3.1.2 Rémunérations des membres du Comité de Gestion

Les rémunérations ou honoraires des membres du Comité de Gestion comprennent une partie fixe et une partie variable. Le Groupe a comme politique d'offrir une rémunération ou des honoraires en ligne avec des fonctions similaires dans des sociétés de taille et de complexité comparables.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

La partie fixe des rémunérations comprends les éléments suivants.

- Pour les employés
  - Une rémunération fixe sous forme de salaire
  - Le paiement d'assurances groupe couvrant vie, décès et hospitalisation
  - La mise à disposition d'un véhicule de société et la prise en charge des coûts y relatifs
  - Une allocation mensuelle destinée à couvrir les frais propres à l'employeur
  - Des tickets-repas
- Pour les personnes sous contrat avec leur société de management
  - Des honoraires définis contractuellement

La partie variable est déterminée annuellement pour 70% sur base d'objectifs annuels du Groupe et pour 30% de la réalisation d'objectifs personnels.

Les objectifs du Groupe sont principalement définis en termes de chiffre d'affaires, de coûts d'exploitation et de cash-flow d'exploitation (EBITDA ou EBITDA récurrent). Le budget de l'année constitue la base des objectifs de l'exercice avec pour chaque objectif un seuil minimal de déclenchement de la rémunération variable, une grille de progression en fonction du degré de réalisation de l'objectif et un plafond maximal de rémunération variable par objectif.

Ces objectifs sont ceux permettant de garantir dans la durée le développement des activités et la pérennité du Groupe

Les objectifs personnels sont relatifs à des projets à réaliser dans l'année qui s'inscrivent dans la stratégie de développement des activités du Groupe.

La partie variable est inférieure à 25 % de la rétribution brute totale pour les membres du Comité de Gestion. Il n'existe aucune autre rémunération variable composée d'actions, d'options ou de droits à acquérir des actions de la société.

Annuellement, les performances réelles sont comparées aux objectifs annuels. Les rémunérations variables sont calculées directement en application des seuils, degrés d'atteinte des objectifs et plafonds maximaux par objectif.

Il n'est pas prévu de droit de recouvrement de la rémunération variable si cette dernière a été attribuée sur base d'informations financières erronées.

Pour les mêmes raisons que celles invoquées dans le paragraphe « Rémunération des administrateurs », il n'existe à ce jour aucune autre rémunération composée d'actions, d'options ou de droits à acquérir des actions de la société.

Sauf exception, les contrats avec les dirigeants sont à durée indéterminée. Pour les employés, les durées de préavis sont celles prévues par la législation.

Pour les dirigeants sous contrat de management, la durée de préavis n'excède pas la durée de préavis légale s'ils étaient sous contrat d'emploi.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



1.3.2 Présence aux réunions des conseils et comités

Pour rappel, en date du 30 mai 2023, l'assemblée générale :

- A acté le renouvellement des mandats de Valérie Clar-Baïssas et de Raja-Invest bv représentée par Bruno Berlangé ;
- A nommé la société QuaeroQ nv inscrite à la BCE sous le numéro 862.330.988 et représentée par Monsieur Dirk De Weghe, comme administrateur de la société ;

Le Conseil d'administration a également coopté en sa séance du 26 janvier 2024 :

- la société The Multiplier bv, inscrite à la BCE sous le numéro 711.949.019, représentée par Monsieur Axel Vuylsteke, comme administrateur indépendant à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023.
- la société Sparaxis s.a., sise 13 Avenue Maurice Destenay à 4000 Liège, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 425.116.307, avec comme représentant permanent Madame Isabelle Devos, comme administrateur à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023. Cette cooptation est effectuée en remplacement du mandat de la société Wallonie-Entreprendre S.A. sise 13 Avenue Maurice Destenay à 4000 Liège, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 793.630.244, également représentée par Madame Isabelle Devos.

De même, le conseil d'administration a coopté, en sa séance du 15 avril 2024, la société Valor Conseil s.r.l. comme administrateur en remplacement du mandat de Madame Valérie Clar-Baïssas.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration s'est réuni à plusieurs reprises. La présence des membres aux réunions du Conseil d'Administration a été la suivante par rapport au nombre de réunions tenue pendant leur période de mandat.

Nom	Réunions visio	Réunions pleines	Total
Dare Consulting s.r.l., représentée par Frédéric Tiberghien	8/9	8/8	16/17
Valérie Clar-Baïssas & Valor Conseil s.r.l. représentée par Valérie Clar-Baïssas	9/9	5/8	14/17
Wallonie Entreprendre & Sparaxis s.a., représentées par Isabelle Devos	9/9	8/8	17/17
Othilie Nicod	8/9	6/8	14/17
QuaeroQ n.v., Représentée par Dirk de Weghe	3/3	4/4	7/7
Raja-Invest b.v., représentée par Bruno Berlangé	7/9	7/8	14/17
The Multiplier b.v. représentée par Axel Vuylsteke	-/-	1/1	1/1



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



1.3.3 Rémunérations des administrateurs non exécutifs

Depuis le 1er juillet 2023, les rémunérations des administrateurs sont structurées comme suit :

Président	33.000 €
Autres administrateurs rémunérations fixes annuelles sous réserve d'une présence à minimum 50 % des réunions	8.800 €
Rémunérations par réunion du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale	1.100 €
Rémunération supplémentaire de présidence du Conseil par réunion et de l'Assemblée Générale	1.100 €

Le Conseil d'Administration a pris pour principe de ne facturer les courtes réunions téléphoniques ou en audioconférence (i.e. moins d'1h00) qu'à 20% par comparaison aux réunions pleines qui sont facturées suivant le tarif ci-dessus.

En application de ce qui précède, et compte tenu du nombre de réunions tenues en 2023, les rémunérations attribuées en 2023 s'établissent comme suit :

Montant en K€	Base	Réunions courtes	Réunions pleines	2023	2022
DARE Consulting s.r.l., représentée par Frédéric Tiberghien	31,5	3,9	16,6	52,0	53,7
Valérie Clar-Baïssas & Valor Conseil s.r.l. représentée par Valérie Clar-Baïssas	8,4	2,3	5,2	15,9	20,7
Wallonie Entreprendre s.a. & Sparaxis s.a. représentées par Isabelle Devos	8,4	2,3	8,3	19,0	20,7
Othilie Nicod	8,4	2,0	6,2	16,6	10,4
QuaeroQ n.v., Représentée par Dirk de Weghe	5,1	0,7	4,3	10,1	0
Raja-Invest b.v. représentée par Bruno Berlangé	0	0	0	0	0
The Multiplier b.v. Représentée par Axel Vuylsteke	0,7	0	1,1	1,8	0
Ph. Vander Putten SC, représentée par Philippe Vander Putten	0	0	0	0	11,3
Maracuya s.a., représentée par Christian van Besien	0	0	0	0	10,3
<b>Total</b>				<b>115,4</b>	<b>127,1</b>

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION



### 1.3.4 Rémunérations du Comité de Gestion

Le Comité de Gestion est composé de 5 personnes, à savoir le CEO, le CFO, le CSCO, la HR Manager et le CTO.

Les rémunérations du management hors indemnités de rupture de contrat se présentent comme suit :

Personne	Fonction	% ETP	Rémunérations fixes hors charges sociales	Autres	Rémunérations variables nominales hors charges sociales	% variable vs fixe	Rémunérations variables attribuées hors charges sociales	Total hors charges sociales employeur	Charges sociales	Total
Altiperf représentée par M. Milcent	CEO	67%	192.400		53.872	22%	33.750	226.150	0	226.150
Jean-Philippe Falgot	CEO	33%	55.000	5.827	15.000	21%	15.788	76.615	29.855	106.470
Autres membres		400%	537.701	22.612	100.899	16%	92.896	653.209	85.334	738.543
	Total						142.434	955.975	115.189	1.071.163

Sous l'intitulé « Autres » sont repris les véhicules de société, tickets-repas et allocations forfaitaires pour frais, et assurance hospitalisation.

A l'exception de la société Altiperf (précédent CEO), les rémunérations variables sont fixées par rapport à des objectifs prédéfinis à atteindre pour 70% de la rémunération variable en matière de chiffre d'affaires, charges d'exploitation et EBITDA et pour 30% en matière d'objectifs personnels propres aux responsabilités de la personne.

La rémunération annuelle totale, i.e. fixe et variable à 100% en ce compris les autres avantages, charges sociales incluses, en équivalent temps plein sur l'année la plus basse correspond à 34% de la rémunération la plus haute.

Les rémunérations variables sont versées pour les employés soit sous forme de rémunérations et pour les personnes en société sur factures.

### 1.3.5 Respect de la politique de rémunérations

Les rémunérations attribuées en 2023 sont conformes à la politique de rémunération de la société.

Le fait que les rémunérations variables des membres du Comité de Gestion sont déterminées

- pour l'essentiel (70%) sur base d'objectifs chiffrés correspondants aux objectifs du groupe Fountain, à savoir le chiffre d'affaires, les charges opérationnelles et l'EBITDA, et
- pour le complément (30%) sur base d'objectifs personnels, si possible chiffrés, liés à leurs responsabilités individuelles mais également en ligne avec les objectifs du groupe,

incite les membres du Comité de Gestion à poursuivre les objectifs financiers du groupe Fountain, à savoir le développement de son chiffre d'affaires, la maîtrise de ses coûts d'exploitation et l'accroissement de sa rentabilité et de sa capacité génératrice de trésorerie, mesurées par l'accroissement de son EBITDA.

### 1.3.6 Indemnités de départ du management et des administrateurs non exécutifs

Les indemnités contractuelles de départ du membres employés du Comité de Gestion sont celles prévues par les dispositions légales belges pour le CSCO et françaises pour la HR Manager.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION



Concernant le précédent CEO, le CFO et le CTO, les indemnités de rupture conventionnelles sont respectivement de 1 mois, 12 mois et 3 mois.

### 1.3.7 Evolution annuelle de la rémunération

La rémunération annuelle, les performances de la société et la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les administrateurs et membres du comité de gestion a évolué comme suit :

(en K€, en ETP)	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires	8.713	10.532	13.027
Ebitda récurrent	101	206	905
Ebitda total	-239	47	595
Rémunération totale annuelle (1)	1.084	949	939
ETP sur l'année (1)	23,80	18,65	16,60
Rémunération moyenne annuelle par ETP (1)	45,5	50,9	56,6

(1) autres que les administrateurs et membres du comité de gestion

En 2023, l'augmentation résulte de l'augmentation des salaires par indexation généralisée en Belgique.

## 1.4 Risques

### 1.4.1 Evaluation des risques

Fountain a défini une méthode d'identification et d'évaluation des risques permettant de prendre les mesures nécessaires pour les réduire.

Les risques identifiés dans tous domaines sont catégorisés par

- leur impact potentiel sur l'activité du groupe sur une échelle chiffrée
- leur probabilité de survenance également sur une échelle chiffrée
- la multiplication des deux critères résultant en un niveau de risque pour les activités du groupe

Pour chaque risque, des mesures sont identifiées en vue de réduire ledit risque et l'impact théorique de ses mesures en termes de réduction des risques est chiffré.

Pour chaque risque à nouveau, la réalisation des mesures identifiées permettant de réduire le risque est également chiffré.

La combinaison pour chaque risque identifié des 1° niveau d'importance, 2° impact des mesures sur lesdits risques et 3° réalisation desdites mesures permet d'obtenir un risque résiduel.

Cette analyse fait l'objet d'une revue périodique et d'ajustements.

Le tableau des risques est présenté dans les notes 22 aux comptes consolidés.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



1.4.2 Description des principaux risques

1.4.2.1 *Risque de trésorerie*

La Société recourt à des financements externes auprès d'institutions financières telles que des banques.

Au cours de l'année 2023, le niveau d'endettement financier net du Groupe Fountain a considérablement baissé. Il s'élève à 44% du total du bilan à comparer à 51% du total bilan un an plus tôt. Cette dette financière nette est également à comparer avec l'EBITDA généré en 2023 de 2.543 K€ en nette hausse par rapport au 1.762 K€ généré un an plus tôt.

Les principaux financements de Fountain actuellement en cours auprès des banques ING Belgium, BNP Paribas Fortis et CBC, en sus des accords de factoring (cf. infra) et ceux de Wallonie-Entreprendre sont garantis par des sûretés personnelles et réelles des sociétés du Groupe Fountain, dont hypothèques et mandats hypothécaires, gages et mandats de gage sur fonds de commerce, et gages sur participations, contrats de factoring et stocks.

Les deux Prêts Garantis par l'Etat français à concurrence d'un montant total de 750 K€, sont garantis par la Banque Publique d'Investissements de l'Etat français.

Au 31 décembre 2023, les covenants bancaires convenus avec les banques ING et BNPPF ont été largement respectés. De manière synthétique, ces covenants sont les suivants (avant dettes de location IFRS16) :

**Covenants**

K EUR	Dec-23	Jun-24	Déc-24	Jun-25
<b>EBITDA</b>				
Covenant	1.046	1.090	2.165	1.553
<b>Dette financière nette</b>				
Covenant	7.102	6.461	4.888	3.322

En cas de non-respect des covenants par le Groupe Fountain, les crédits des banques ING Belgium, BNP Paribas Fortis pourraient être dénoncés ou être renégociés dans la mesure des possibilités. Des mesures de restructuration complémentaires devraient à tout le moins être prises pour ramener le groupe dans des paramètres financiers acceptables pour ses bailleurs de fonds. Il existerait un risque de ne pas pouvoir retrouver un accord de financement en cas de non-respect des covenants bancaires.

Par ailleurs, dans le cadre de ces financements, Fountain s'est engagée à ne pas octroyer de dividende jusqu'en décembre 2025.

La maturité des dettes financières du groupe non actualisées et hors dette de factoring s'établit comme suit :

Maturité des dettes financières (hors factoring) - KC	Situation 31 décembre 2023					Total
	<1 an	>1 an	>2 ans	> 3 ans < 5 ans	> 5 ans	
Credits bancaires moyen terme	554	1.010	160			1.724
Autres emprunts	238	852	57			1.148
Dettes fiscales et sociales	382	0				382
Dettes de location - sale and lease back	377	169	141	62		750
Dettes de location ( non actualisées - IFRS 16)	928	461	393	481	115	2.378
Dettes d'earn-out (non actualisées - IFRS 3)	98	303				401
<b>TOTAL</b>	<b>2.578</b>	<b>2.795</b>	<b>751</b>	<b>542</b>	<b>115</b>	<b>6.781</b>



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION****1.4.2.2 Risques sur le chiffre d'affaires**

Le Groupe Fountain étant intégré verticalement, le chiffre d'affaires du groupe a une influence directe sur le chiffre d'affaires de la société Fountain s.a..

La gamme de produits « Cartouche » (produit lyophilisé) a été pendant de nombreuses années le vecteur principal de la baisse du chiffre d'affaires que connaissait l'entreprise. Malgré les efforts fournis pour tenter de remettre cette gamme au goût du jour, l'obsolescence de cette dernière n'a pu être évitée. Aujourd'hui, cette gamme ne représente plus que 13,1 % de la facturation globale à comparer à 17,6 % en 2022 et a été progressivement remplacée par les nouvelles solutions proposées par Fountain.

La baisse de chiffre d'affaires dans cette gamme a quand même pu être ralentie (-6,6% par rapport à 2022) grâce à la redynamisation des offres cartouches ainsi que les efforts mis au niveau de l'innovation, de l'amélioration et de la simplification de la qualité des produits et services.

**Absence partielle de contrats clients**

Dans la mesure du possible, les nouveaux clients s'engagent sous contrat pour une durée de 2 à 5 ans. Dans certains cas, il n'est pas possible d'obtenir un engagement des clients sur une période définie. Les solutions proposées sont parfois installées sans engagement contractuel de durée. Par ailleurs, certains anciens clients propriétaires de leur machine ne sont pas liés par un contrat. Dans ce type de situation, la pérennité du client est évidemment plus précaire. Mais ce même type de situation permet également d'entrer en relation avec des clients non liés à leur fournisseur.

La dispersion du chiffre d'affaires sur un nombre très important de clients permet de limiter l'impact de ces pertes de clients.

**Attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante**

La combinaison des deux facteurs ci-dessus constitue un risque avéré d'érosion du chiffre d'affaires. Cette érosion résulte essentiellement de la perte de chiffre d'affaires sur des clients à faible, voire très faible chiffre d'affaires annuel (moins de 300 EUR ou moins de 150 EUR par an) ou comme expliqué ci-avant au basculement de clients de la gamme cartouches vers d'autres solutions à prix de vente moins élevé. La base de la clientèle comprend en effet une part non négligeable de clients à chiffre d'affaires annuel limité qu'il importe de fidéliser. A défaut, le chiffre d'affaires réalisé avec de nouveaux clients doit être développé pour compenser l'attrition normale et naturelle du chiffre d'affaires sur la clientèle existante.

**Plan d'affaires**

Le plan d'affaires prévoit une croissance du chiffre d'affaires en 2024 de +10,4 % à 32 M€ avec une forte croissance de l'EBITDA. L'augmentation du chiffre d'affaires est une condition essentielle pour atteindre la rentabilité opérationnelle attendue à long terme, notamment en termes d'EBITDA, et respecter les engagements pris à l'égard des banques et autres créanciers dans le cadre des financements obtenus.

L'axe de développement du chiffre d'affaires est clairement fixé sur la gamme Table Top, les PME de tailles moyennes ainsi que sur les clients multisites.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION****1.4.2.3 Risque de fluctuation des prix d'achats**

L'activité de Fountain est soumise au risque de fluctuation plus ou moins importante des cours du café ou du cacao qui peuvent avoir un impact sur le prix d'achat des produits et donc sur la marge brute. La part de la matière première dans le produit lyophilisé acheté est de l'ordre de 20%, l'essentiel du coût du producteur étant le processus de lyophilisation en lui-même. L'impact net des fluctuations des prix sur les marchés du café et du cacao est donc atténué pour Fountain. Par contre, le prix des produits est directement impacté par les coûts d'énergie (notamment pour la lyophilisation) et des frais de transports.

L'approvisionnement en produits et en machines fait, dans certains cas, l'objet de fixation de prix avec ses fournisseurs sur des périodes n'excédant pas l'année. Au 31 décembre 2023, aucun accord de prix à moyen ou long terme n'avait été conclu. Le groupe ne recourt pas à des instruments de couverture de prix d'achat.

Fountain a pour politique de répercuter les variations de prix d'achats dans le prix de vente, avec pour objectif de maintenir la stabilité dans le temps de ses taux de marge.

**1.4.2.4 Risque lié aux délais d'approvisionnement**

La pénurie actuelle de composants électroniques a eu un faible impact sur la fabrication des distributeurs à boissons. Les délais d'approvisionnement s'en sont trouvés légèrement allongés. La situation est actuellement revenue quasi à la normale de telle sorte qu'il n'y a plus de retard de livraison et d'installation de machines en clientèle.

**1.4.2.5 Risque d'augmentation des coûts d'exploitation**

Fountain a pris pour politique de répercuter les hausses de coûts dans ses prix de vente afin de préserver son niveau de rentabilité. En conséquence d'autres augmentations de prix pourraient être appliquées si les conditions de marchés le demandaient.

**1.4.2.6 Risque de taux d'intérêts**

Les financements sont contractés soit à taux fixe, soit à taux flottant. Le montant total des financements à taux flottant (Euribor + marge financière) au 31/12/2023 s'élève à 3.219 K€ (2.957 K€ au 31/12/2022).

Depuis fin juin 2019, Fountain n'a plus de couverture sur le taux flottant de ces financements.

Une hausse des taux d'intérêts aurait un impact sur les charges financières de Fountain. A titre d'exemple, une augmentation du taux de base de 100 points entrainerait une augmentation des charges des dettes financières de 32,19 K€.

**1.4.2.7 Risque de devise**

Le Groupe Fountain étant principalement actif dans des pays de la zone Euro, à l'exception pour l'essentiel de sa filiale au Danemark, l'exposition au risque de change est peu significative et aucune couverture n'est prise en ce domaine.

**1.4.2.8 Risque alimentaire**

Du fait de son activité de vente, de location et de mise à disposition de machines à boissons froides et chaudes à base de produits lyophilisés ou en grain, le groupe Fountain est exposé aux risques alimentaires. À ce titre, le groupe Fountain se fournit en produits uniquement auprès de producteurs certifiés. Par ailleurs, le groupe Fountain vend, loue ou met à disposition des distributeurs de boissons fabriqués par des fournisseurs spécialisés en application des normes requises pour les pays dans lesquels ces machines sont commercialisées. Compte tenu de son secteur d'activité, Fountain qui gère le conditionnement de certains produits, fait régulièrement

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

l'objet de contrôles par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire). Les recommandations de l'AFSCA sont normalement assorties d'un délai de mise en place ou de régularisation. Fountain suit les recommandations de l'AFSCA et procède aux modifications et au besoin aux régularisations nécessaires. Les agréments octroyés de l'AFSCA à Fountain sont disponibles sur le site de l'AFSCA ([www.afsca.be](http://www.afsca.be)).

#### 1.4.2.9 *Préservation des actifs en clientèle*

Bien que la politique commerciale soit de vendre les machines aux clients ou au Vendor Lessor qui les louera au client, dans certains cas, le groupe Fountain loue et met à disposition de ses clients des distributeurs de boissons qui restent ses actifs propres. Le risque de pertes et de dommages à ses machines disséminées chez des milliers de clients en France, au Danemark et au Benelux est circonscrit par un suivi régulier des contrats des machines placées en clientèle et par les visites régulières des vendeurs produits et des techniciens de maintenance chez les clients. Ce risque étant réparti sur un grand nombre de clients, son importance est limitée.

#### 1.4.2.10 *Risque de non-recouvrement de créances commerciales*

Le chiffre d'affaires du groupe est réalisé pour l'essentiel en B2B par ses propres filiales et sous-filiales. Les accords de factoring ne comprennent pas de clause d'assurance-crédit. Les créances impayées sont à charge du Groupe. La facturation régulière des clients porte sur la location éventuelle des machines et les consommations de produits. La plus grande partie des clients du groupe est constituée de petites et moyennes entreprises, le montant moyen des factures émises est donc très limité (environ 150 €) de même que l'encours par client. Le suivi régulier des retards de paiement et l'arrêt rapide des livraisons en cas de retard de paiement permet de circonscire rapidement les montants à risques. En conséquence, le groupe ne couvre pas ses créances contre le risque de défaillance financière de ses clients B2B. Une partie du chiffre d'affaires (environ 7 %) est réalisée avec distributeurs indépendants dont 6,4 % avec environ 15 distributeurs français, 5 néerlandais et 1 belge et dont pour 0,4 % avec une dizaine d'autres distributeurs européens et non européens. Un suivi régulier des créances sur ces distributeurs et une relation de longue date avec ces derniers permettent de réduire les risques de non-recouvrement.

Le taux historique de pertes sur créances commerciales est inférieur à 1 % sur les derniers exercices.

#### 1.4.2.11 *Risque informatique*

La concentration de toutes les filiales sur un seul et même système informatique centralisé rend le groupe Fountain plus dépendant du bon fonctionnement et de la sécurité de ce système et de la disponibilité des données qui y sont enregistrées. En conséquence, les systèmes de sauvegarde, de dédoublement et de redémarrage du système en cas de désastre grave ont été redéfinis et renforcés. Ainsi, le système mis en place assure au groupe Fountain un RTO (recovery time objective ou temps de récupération des données) de 48 heures et un RPO (recovery point objective ou période maximale de données perdues) de 24 heures.

Bien que suivi de manière attentive, ce risque est considéré comme ayant une probabilité faible d'occurrence.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



\*  
\* \* \*

Braine-l'Alleud, le 16 avril 2024,  
Pour le Conseil d'Administration,

Valor Conseil s.r.l.  
représentée par Valérie Clar-Baïssas  
Administrateur

Dare Consulting s.r.l.  
représentée par Frédéric Tiberghien  
Président



**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

<b>Au cours de l'exercice</b>	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	15,7	7,3	8,4
Temps partiel	1002	1,0	0,0	1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	16,6	7,3	9,3
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	24.175	11.827	12.348
Temps partiel	1012	1.456	0	1.456
Total	1013	25.631	11.827	13.804
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	1.316.629	644.116	672.513
Temps partiel	1022	79.299		79.299
Total	1023	1.395.928	644.116	751.812
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	20.452	9.401	11.051

<b>Au cours de l'exercice précédent</b>	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	19,6	8,4	11,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	30.056	13.733	16.323
Frais de personnel	1023	1.448.084	778.286	669.798
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	24.374	11.123	13.251

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	16	1	16,8
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	16	1	16,8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	8		8,0
de niveau primaire	1200	0		0,0
de niveau secondaire	1201	2		2,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	3		3,0
de niveau universitaire	1203	3		3,0
Femmes	121	8	1	8,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	2	1	2,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	4		4,0
de niveau universitaire	1213	2		2,0
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	15	1	15,8
Ouvriers	132	1		1,0
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150	1,1	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	2.095	
Frais pour la société	152	103.051	

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

## ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

## Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	4		4,0
210	4		4,0
211			
212			
213			

## SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

## Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

## Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	4	0	4,0
310	4		4,0
311			
312			
313			
340	1		1,0
341			
342			
343	3		3,0
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE****Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
	5801		5811	
	5802		5812	
	5803		5813	
	58031		58131	
	58032		58132	
	58033		58133	
	5821		5831	
	5822		5832	
	5823		5833	
	5841		5851	
	5842		5852	
	5843		5853	